

**RAPPORT ANNUEL**  
**Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de**  
**l'assainissement**

**2022**



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007



## Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA.....	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers.....	10
3	Données générales.....	12
3.1	Présentation du territoire desservi.....	12
3.1.1	Compétence Eau Potable.....	12
3.1.2	Compétence Assainissement.....	18
3.2	Mode de gestion du service.....	24
1	Caractérisation technique du service.....	27
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	27
1.2	Nombre d'abonnés.....	27
1.3	Eaux brutes.....	28
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	28
1.3.2	Achat d'eau brute.....	28
1.4	Eaux traitées.....	28
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	28
1.4.2	Production.....	28
1.4.3	Achats d'eaux traitées.....	29
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	29
1.4.5	Autres volumes.....	30
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	30
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	30
2	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	31
2.1	Modalités de tarification.....	31
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	32
2.3	Recettes.....	33
3	Indicateurs de performance.....	33
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	33
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	34
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	36
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	36
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	37
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	37
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	38
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	38
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	39
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	39
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	40
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	41
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	41
4	Financement des investissements.....	42
4.1	État de la dette du service.....	42
4.2	Amortissements.....	42
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	42
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	43
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales.....	45
7.1	Pays de Foix.....	45
7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	45

7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	45
7.1.3	Nombre d'abonnés .....	46
7.1.4	Eaux brutes .....	46
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	46
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes .....	46
7.1.5	Eaux traitées .....	46
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 .....	46
7.1.5.2	Production .....	47
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées .....	52
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	52
7.1.5.5	Autres volumes.....	52
7.1.5.6	Volume consommé autorisé .....	52
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	53
7.1.7	Indicateurs de performance .....	53
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	55
7.2.1	Présentation du territoire desservi .....	55
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	56
7.2.3	Nombre d'abonnés .....	56
7.2.4	Eaux brutes .....	56
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	56
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes .....	57
7.2.5	Eaux traitées .....	57
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 .....	57
7.2.5.2	Production .....	58
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées .....	59
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	59
7.2.5.5	Autres volumes.....	59
7.2.5.6	Volume consommé autorisé .....	59
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	60
7.2.7	Indicateurs de performance .....	60
7.3	Haute Ariège.....	61
7.3.1	Présentation du territoire desservi .....	61
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	61
7.3.3	Nombre d'abonnés .....	62
7.3.4	Eaux brutes .....	62
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	62
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes .....	62
7.3.5	Eaux traitées .....	62
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	62
7.3.5.2	Production .....	63
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées .....	68
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	68
7.3.5.5	Autres volumes.....	68
7.3.5.6	Volume consommé autorisé .....	68
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	68
7.3.7	Indicateurs de performance .....	69
7.4	Couserans .....	71
7.4.1	Présentation du territoire desservi .....	71
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	71
7.4.3	Nombre d'abonnés .....	72
7.4.4	Eaux brutes .....	72
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	72
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes .....	72
7.4.5	Eaux traitées .....	72
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	72
7.4.5.2	Production .....	73
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées .....	78
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	78
7.4.5.5	Autres volumes.....	78
7.4.5.6	Volume consommé autorisé .....	78

7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	79
7.4.7	Indicateurs de performance	79
7.5	Basse Ariège	81
7.5.1	Présentation du territoire desservi	81
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1)	81
7.5.3	Nombre d'abonnés	82
7.5.4	Eaux brutes	82
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	82
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes	82
7.5.5	Eaux traitées	82
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	82
7.5.5.2	Production	83
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées	83
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	84
7.5.5.5	Autres volumes	84
7.5.5.6	Volume consommé autorisé	84
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	84
7.5.7	Indicateurs de performance	85
7.6	Pays Cathare – Quérigut	87
7.6.1	Présentation du territoire desservi	87
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1)	87
7.6.3	Nombre d'abonnés	87
7.6.4	Eaux brutes	88
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau	88
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes	88
7.6.5	Eaux traitées	88
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	88
7.6.5.2	Production	89
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées	91
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	91
7.6.5.5	Autres volumes	92
7.6.5.6	Volume consommé autorisé	92
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	92
7.6.7	Indicateurs de performance	93
1	Caractérisation technique du service	97
1.1	Mode de gestion du service	97
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1)	97
1.3	Nombre d'abonnés	97
1.4	Volumes facturés	98
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	98
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert	98
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées	98
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	98
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	98
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	98
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	99
2.1	Modalités de tarification	99
2.2	Facture d'eau type (D102.0)	100
2.3	Recettes	101
3	Indicateurs de performance	101
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	101
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	101
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	103
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	103
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	103
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	103
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	104
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	104
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	105

3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	105
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	106
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	106
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	107
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	107
4	Financement des investissements .....	108
4.1	État de la dette du service.....	108
4.2	Amortissements.....	108
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	108
6	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	109
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales .....	111
7.1	Pays de Foix .....	111
7.1.1	Présentation du territoire desservi .....	111
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	111
7.1.3	Nombre d'abonnés .....	112
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	112
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	112
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	112
7.1.7	Indicateurs de performance .....	113
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	115
7.2.1	Présentation du territoire desservi .....	115
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	116
7.2.3	Nombre d'abonnés .....	116
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	116
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	116
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	116
7.2.7	Indicateurs de performance .....	117
7.3	Haute Ariège.....	119
7.3.1	Présentation du territoire desservi .....	119
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	119
7.3.3	Nombre d'abonnés .....	120
7.3.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	120
7.3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	120
7.3.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	120
7.3.7	Indicateurs de performance .....	121
7.4	Couserans .....	123
7.4.1	Présentation du territoire desservi .....	123
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	124
7.4.3	Nombre d'abonnés .....	124
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	124
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	124
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	124
7.4.7	Indicateurs de performance .....	125
7.5	Basse Ariège.....	127
7.5.1	Présentation du territoire desservi .....	127
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	128
7.5.3	Nombre d'abonnés .....	128
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	128
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	128
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	128
7.5.7	Indicateurs de performance .....	129
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	131
7.6.1	Présentation du territoire desservi .....	131
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	132
7.6.3	Nombre d'abonnés .....	132
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	132
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	132
7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	132
7.6.7	Indicateurs de performance .....	133

1	Caractérisation technique du service .....	137
1.1	Mode de gestion du service .....	137
1.2	Territoire desservi.....	137
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	137
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	137
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	138
2.1	Modalités de tarification.....	138
2.2	Recettes .....	138
3	Indicateurs de performance.....	139
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	139



## 1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 298 communes sur les départements de l'Ariège (270), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

**Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :**

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

**Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures**

Ce sont **247 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

## 2 La Gouvernance du SMDEA

### 2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués	de	Nombre de voix
0 à 499	1		1 voix
500 à 1 499	2		4 voix
1 500 à 3 499	3		6 voix
3 500 à 5 000	4		12 voix
Supérieur à 5 000	5		15 voix

## Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

### 2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Présidente : Christine TEQUI
- 9 Vice-Présidents avec des délégations :

Relation avec les institutions et coopération	Jérôme BLASQUEZ
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Alain ROCHET
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

- 18 membres

**Election au scrutin de liste** à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

## Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

### 2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,  
ADEIC 09,  
INDECOSA CGT,  
UDAF,  
UDFO09,  
CLCV,  
PCAD09.

### **Son fonctionnement**

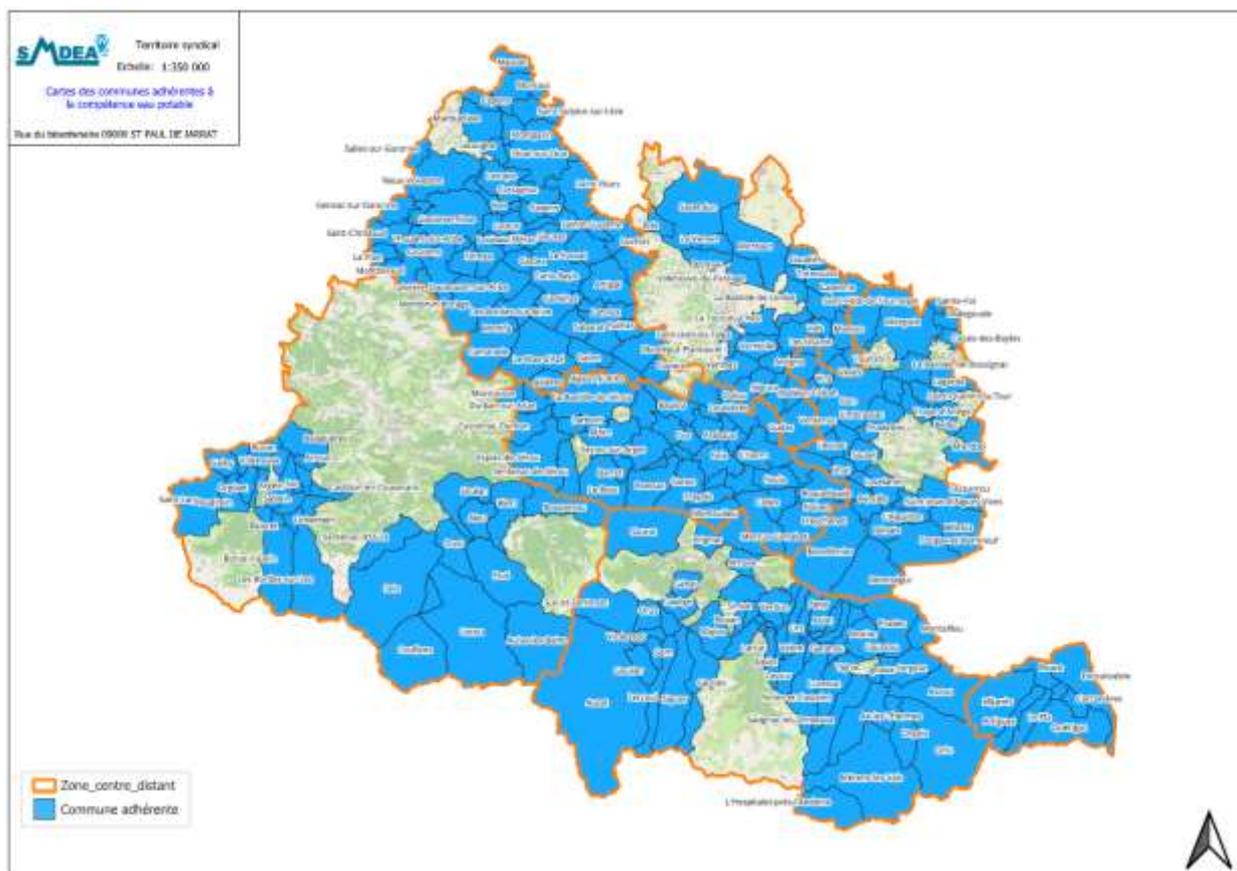
En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

### 3 Données générales

#### 3.1 Présentation du territoire desservi

##### 3.1.1 Compétence Eau Potable



Communes	Nom de l'UGE	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	S.P.E.H.A / SMDEA (ECARTS)	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

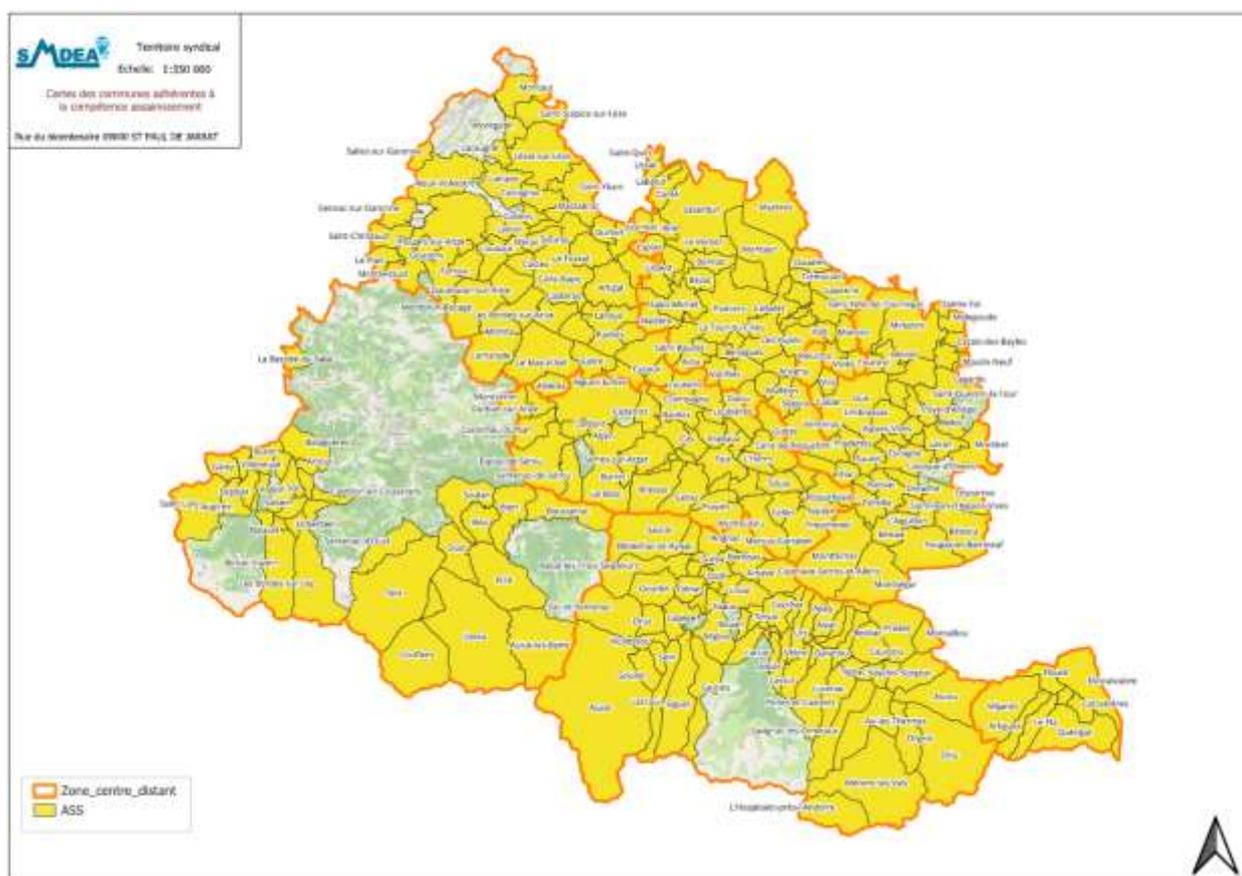
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	S.P.E.H.A / SMDEA (De l'autre côté D626a)	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA (ILLIER) / SIE NIAUX CAPOULET JUNAC LARAMADE	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE

SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNE ESCOULOUBRE	CC PYRENEES AUDOISES
BAX	SMDEA	CC VOLVESTRE
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CAPENS	SMDEA (ECARTS) / S.I.A. DE LONGAGES - NOE-CAPENS	CC VOLVESTRE
CARBONNE	COMMUNE CARBONNE / SMDEA (COTEAUX STE QUITTERIE)	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUTEVERNISSE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAHITERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOUR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAILHOLAS	SMDEA	CC VOLVESTRE
MARQUEFAVE	SMDEA / SMEA-RESEAU 31	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAUZAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
RIEUX VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

### 3.1.2 Compétence Assainissement



Communes	Collectivité MO	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUES-VIVES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARTIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DU SALAT (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BEDEILHAC-ET-AYNAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAGUES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESSET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BEZAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOMPAS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CANTE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CARLARET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE

CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENES	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUTENS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DREUILHE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESCLAGNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ESCOSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GOURBIT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
JUSTINIAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LABATUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAROQUE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERAN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESCOUSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LISSAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBENS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MADIERE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MAZERES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
MOULIN-NEUF	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

NIAUX	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PAMIERS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
QUIE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
REGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUX DE PELLEPORT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUMENGOUX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT AMANS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT BAUZEIL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT MICHEL	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT QUIRC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT VICTOR ROUZAUD	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SURBA	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TABRE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
TARASCON-SUR-ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
UNZENT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USSAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAYCHIS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOBRE (PARTIE LES BAINS)	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDIOISES	CC PYRENEES AUDIOISES
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOUR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

### 3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

---

*EAU POTABLE*

---





## 1 Caractérisation technique du service

### 1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **130 399** habitants au 31/12/2022.

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

### 1.2 Nombre d'abonnés



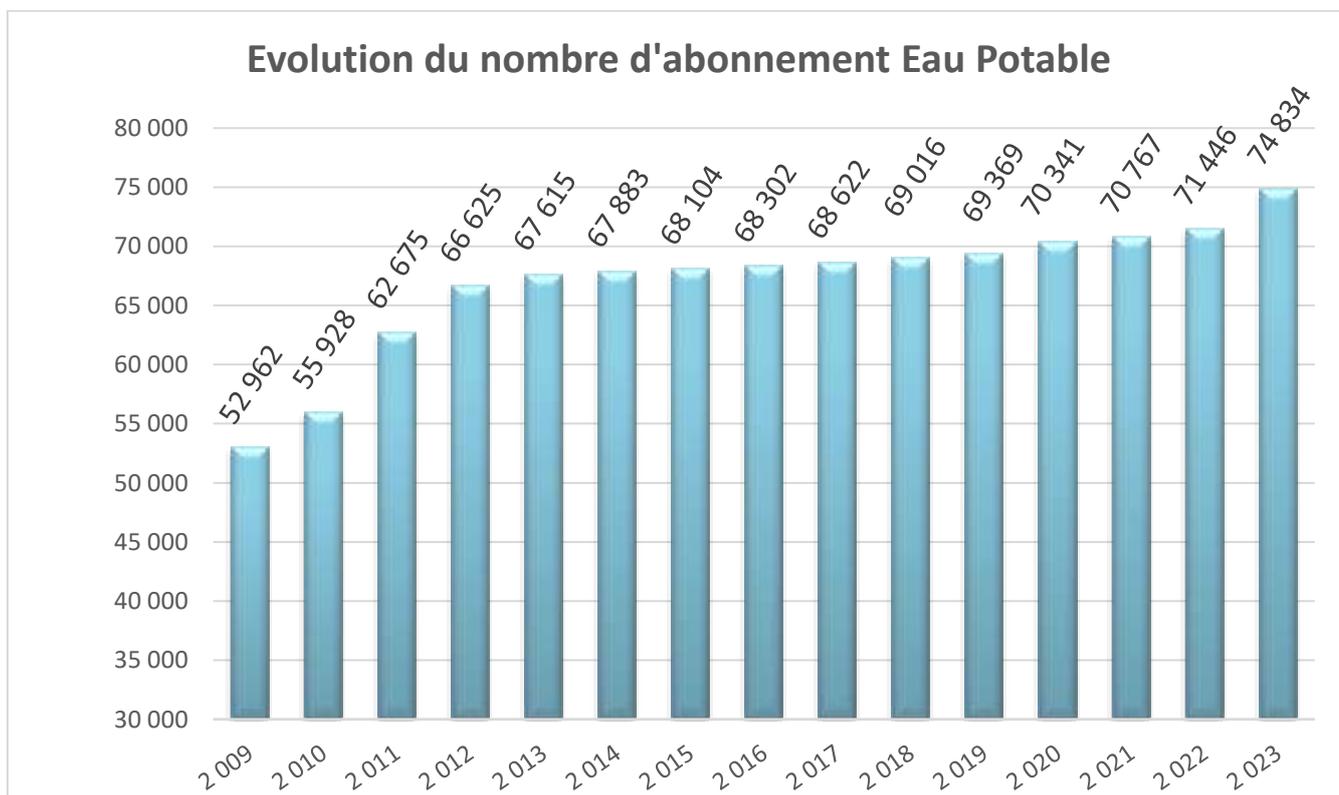
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **72 393** abonnés au 31/12/2022 (71 446 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,93 abonnés/km au 31/12/2022 (16,15 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,80 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,90 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,71 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022 (101,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).



### 1.3 Eaux brutes



#### 1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

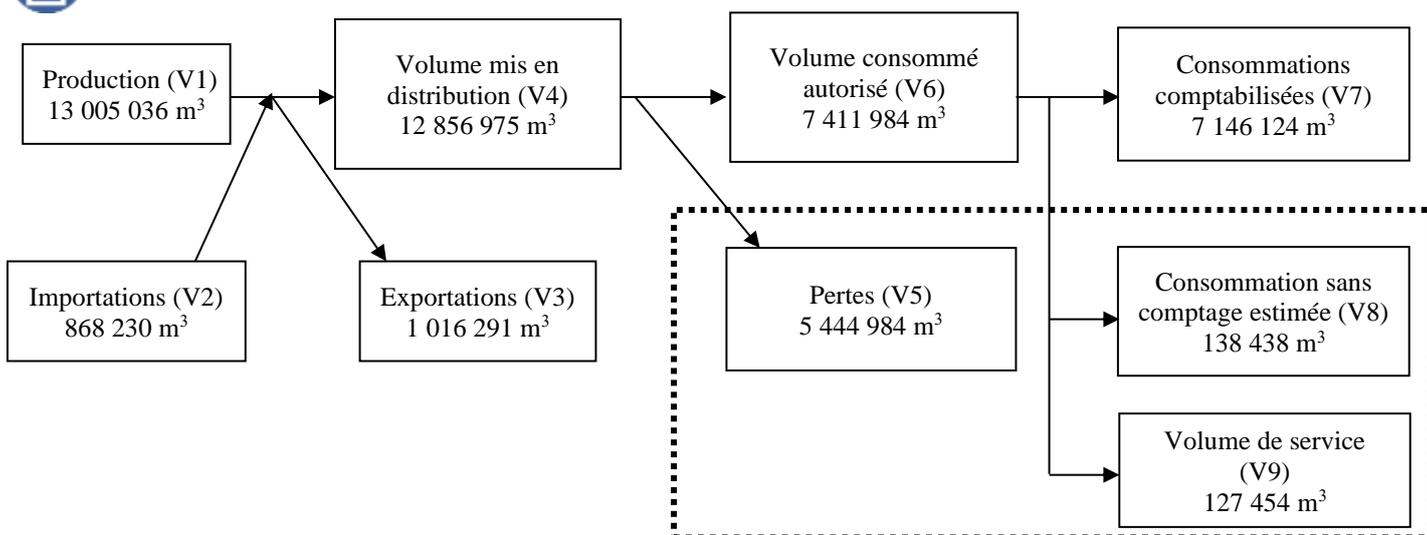
Le service public d'eau potable prélève 13 375 322 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (13 006 683 en 2021).

#### 1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 1.4 Eaux traitées

#### 1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



#### 1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 12 stations de traitement, 118 traitements Ultra-Violet, 48 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux et 60 chloration au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, UV et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
Foix Prat d'Albis	coagulation floculation , filtration, UV
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Serres sur Arget	Coagulation floculation + Filtration + UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl <sub>2</sub> gazeux
Bélesta	Ultra-filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Montferrier	Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration

Auzat - Marc	Ultra-Filtration
Douctouyre	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>12 669 604</b>	<b>13 005 036</b>	<b>2,65%</b>	<b>62,87%</b>

#### 1.4.3 Achats d'eaux traitées



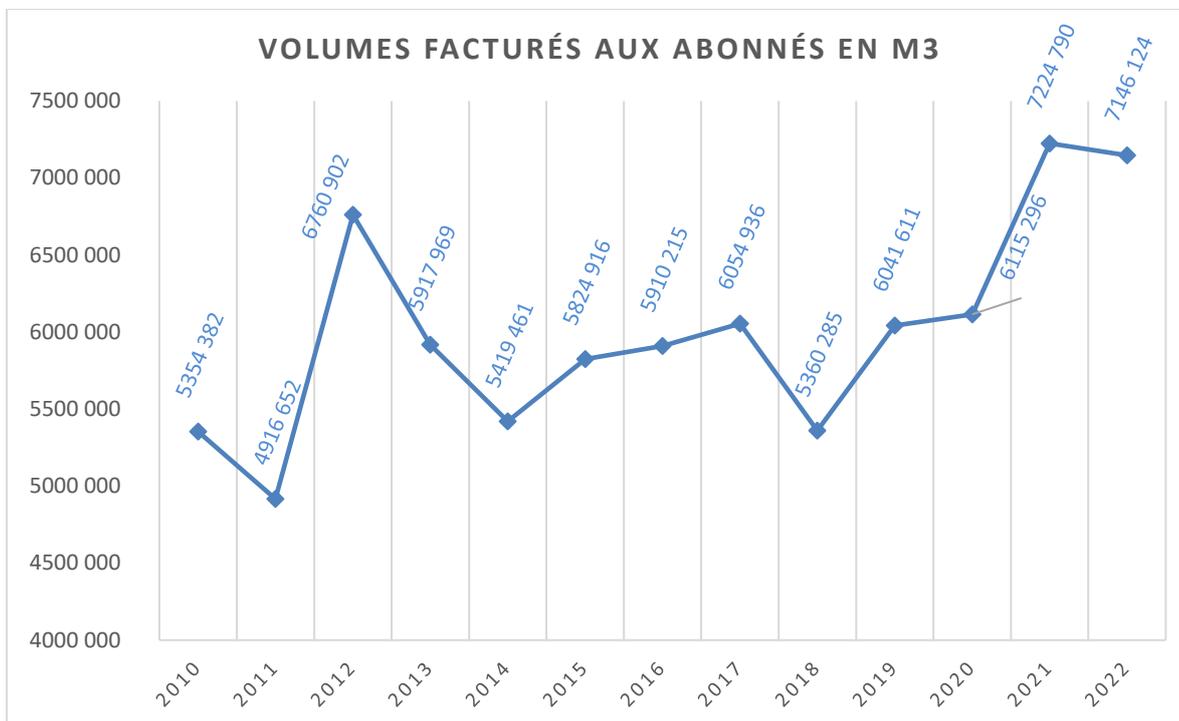
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>808 834</b>	<b>868 230</b>	<b>7,34%</b>	<b>72,37%</b>

#### 1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>7 224 790</b>	<b>7 146 124</b>	<b>-1.09%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>1 053 239</b>	<b>1 016 291</b>	<b>-3.51%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>134 256</b>	<b>138 438</b>	<b>3.11%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>123 076</b>	<b>127 454</b>	<b>3.56%</b>

#### 1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>7 482 056</b>	<b>7 411 984</b>	<b>-0,94%</b>

#### 1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **4 545** kilomètres au 31/12/2022 (4 425 au 31/12/2021).

## 2 Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

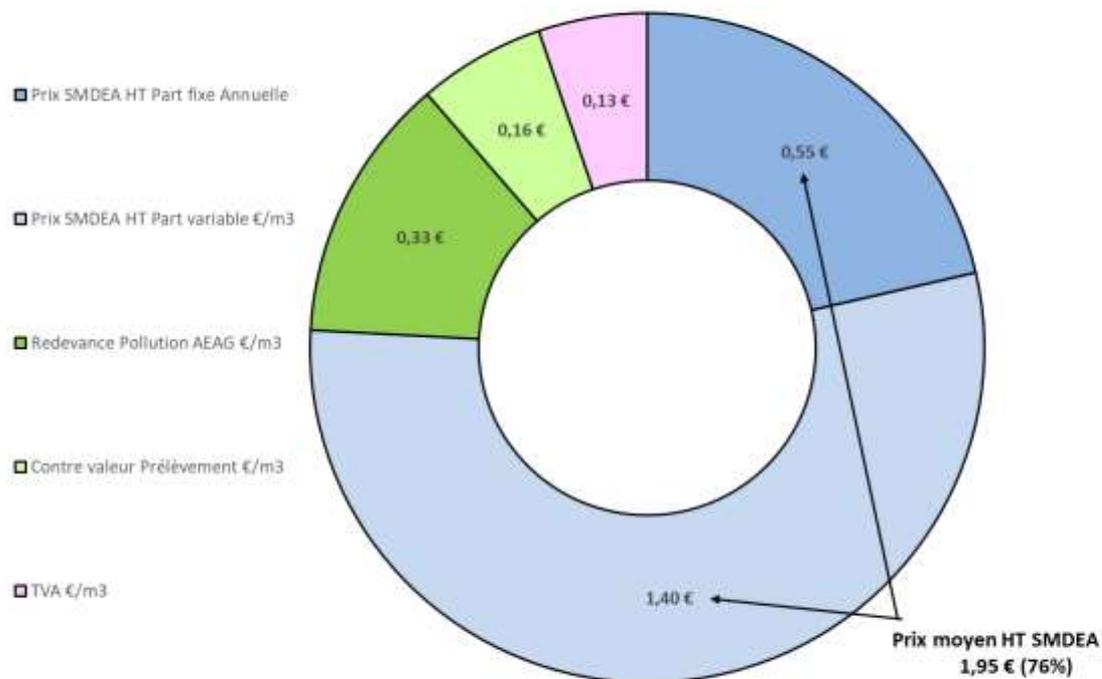
Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	65 €	66 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,34 €/m <sup>3</sup>	1,4 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,157 €/m <sup>3</sup>	0,157 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable en 2023  
2,57 € TTC



## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	65,00	66,00	1,5%
Part proportionnelle	160,80	168,00	4,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	225,80	234,00	3,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,84	18,84	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	15,63	16,08	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	74,07	74,52	0,6%
<b>Total</b>	<b>299,87</b>	<b>308,52</b>	<b>2,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,50</b>	<b>2,57</b>	<b>2,8%</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la**

## distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 6 097 310 m<sup>3</sup>/an.

### 2.3 Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	12 722 981,98 €	13 207 419,01€	3,81%
Recettes redevance prélèvement	986 969,97 €	998 998,29 €	-0,04%
Recettes redevance pollution	1 884 714,73 €	1 890 775,00 €	1,56%
Recette de vente d'eau en gros	1 075 082,39 €	1 355 740,00 €	7,71%
Total recettes de vente d'eau	16 669 749,07 €	17 452 932,30 €	1,84%
Recettes liées aux travaux	733 656,08 €	732 452,57 €	26,46%
Autres recettes	1 571 622,34 €	708 959,89€	-7,35%
Total autres recettes	2 305 278,42 €	1 441 412,46 €	1,27%
Total des recettes	18 975 027,49 €	18 894 344,76 €	1,77%

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 17 452 932,30 € (16 669 749,07 € au 31/12/2021).

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

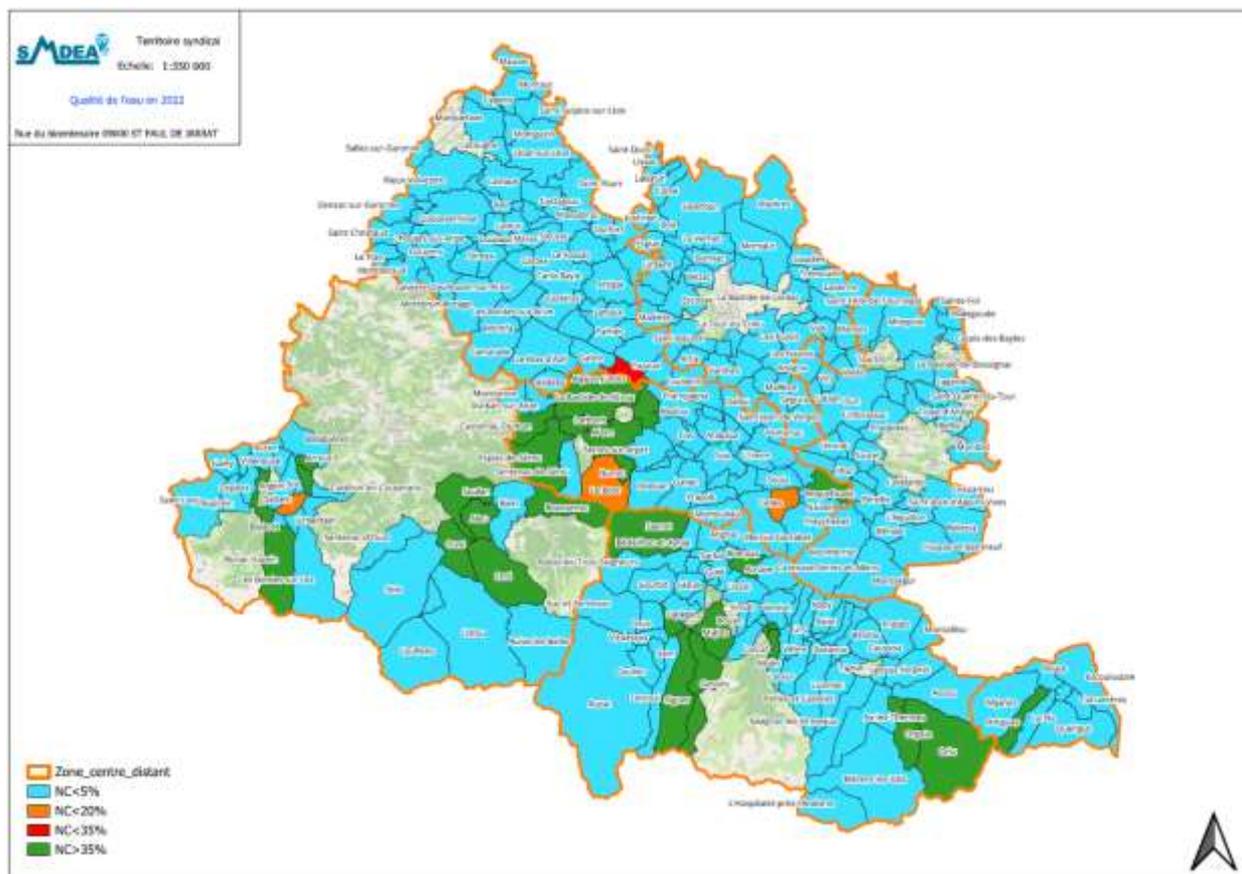
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	2 204	186	2 528	184
Paramètres physico-chimiques	2 241	35	2 592	40

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	91,56%	92,72%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,44%	98,46%



### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		86%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	72%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3 Indicateurs de performance du réseau



#### 3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

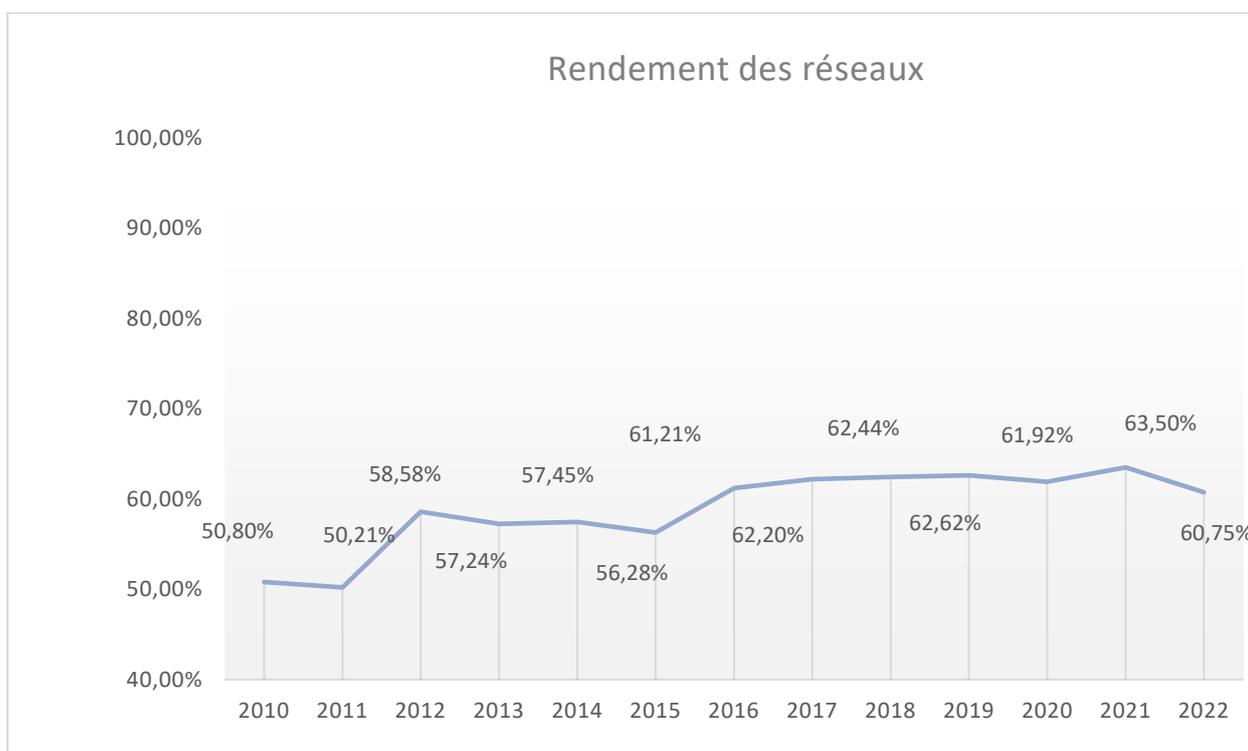
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	63,50 %	60,75 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,25	5,5
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	47,43 %	55,58 %



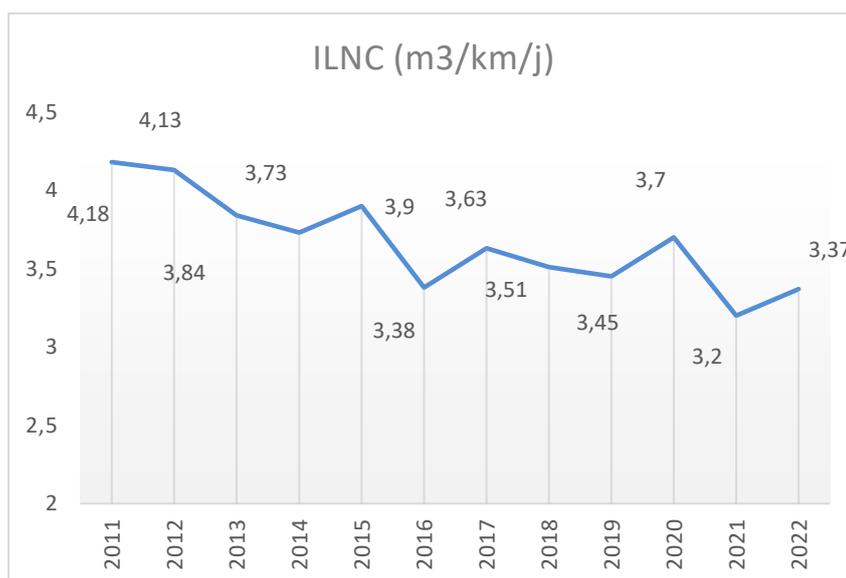
### 3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{(365 * \text{linéaire du réseau en km})}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,37** m<sup>3</sup>/j/km (3,2 en 2021).



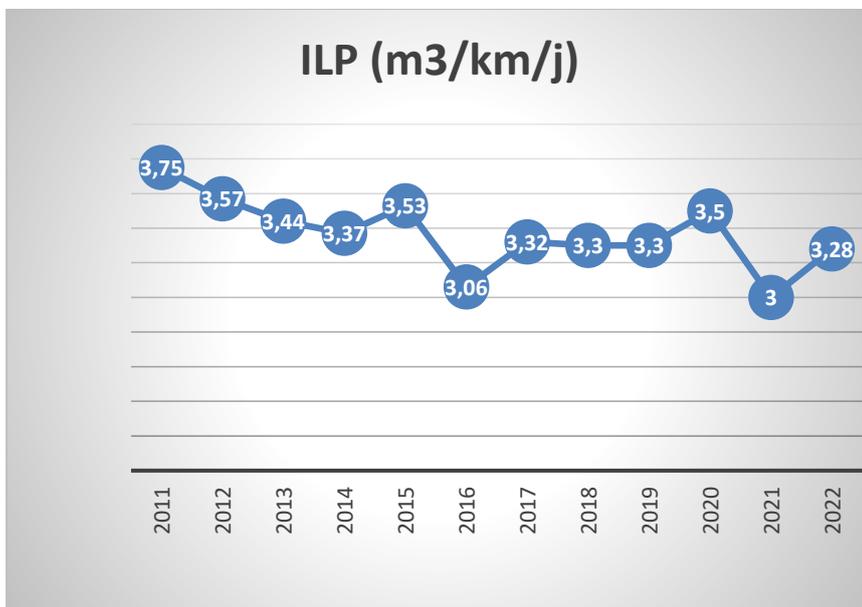
### 3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **3,28** m<sup>3</sup>/j/km (3,0 en 2021).



#### 3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	18,37	7,90	7,25	23,55	44,63
Taux de renouvellement annuel en %	0,43	0,18	0,16	0,53	0,98

Au cours des 5 dernières années, 101,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,45% (0,35 en 2021).

#### 3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63,47%** (63,15% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 833 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **11,63** pour 1 000 abonnés (6,09 en 2021).

### 3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2021).

### 3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



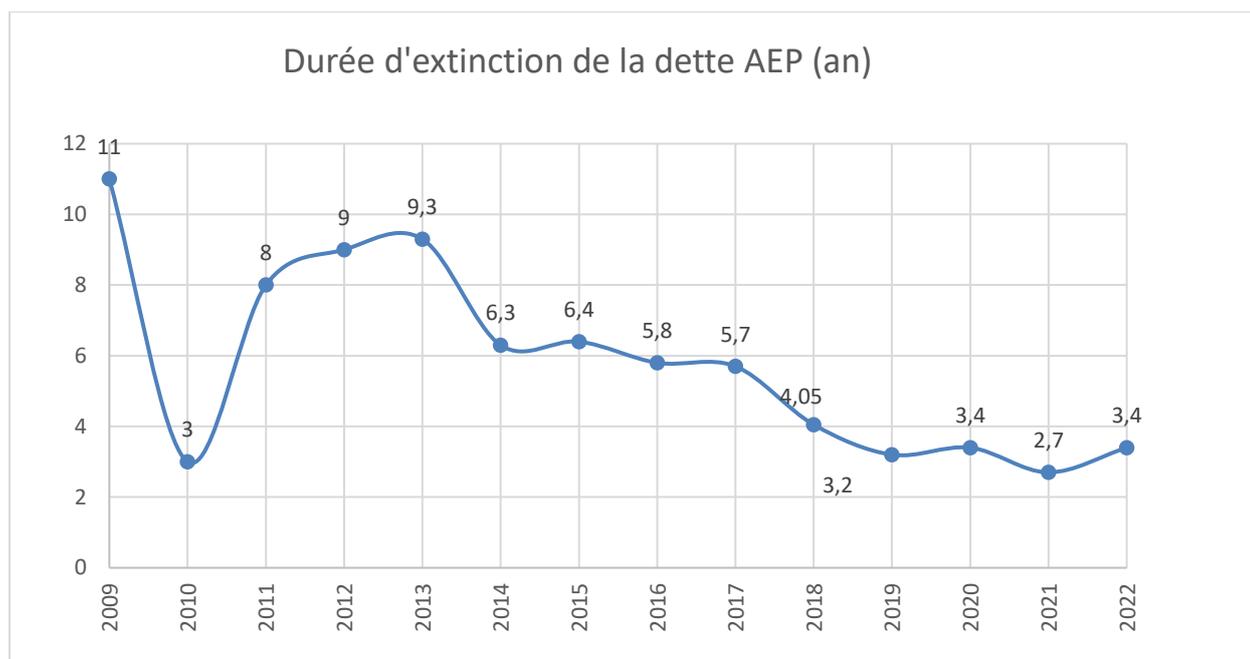
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	13 084 498	18 410 958
Epargne brute annuelle en €	4 937 340	5 421 202
Durée d'extinction de la dette en années	2,7	3,4

Source : Compte administratif

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 3,4 ans (2,7 en 2021).



### 3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

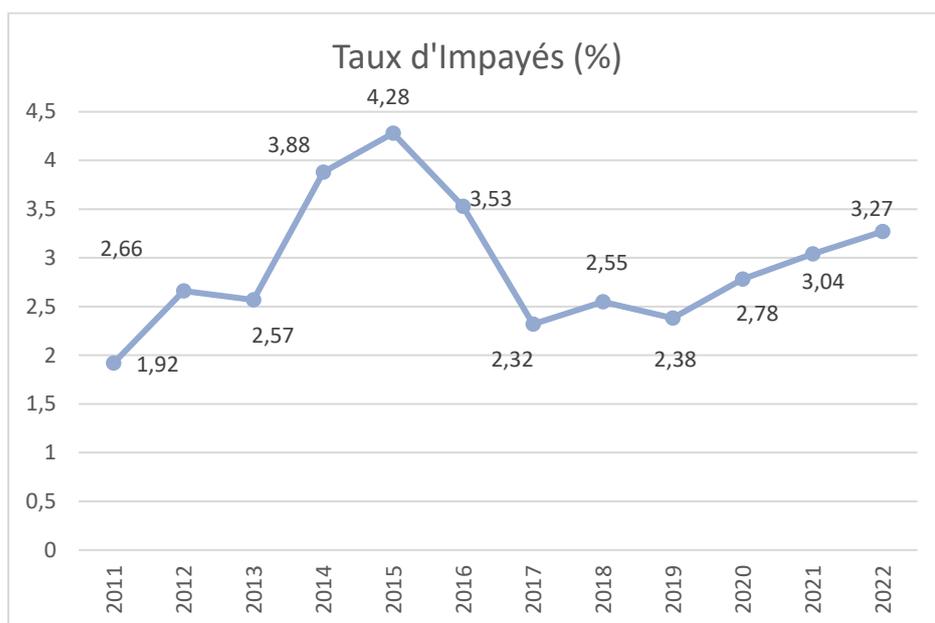


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **3,27%** (3,04 en 2021).



### 3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 294

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **4,06** pour 1000 abonnés (5,88 en 2021).

## 4 Financement des investissements

### 4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		13 084 498	18 410 958
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 128 049	1 297 445
	en intérêts	410 395	456 753

Source : *Compte administratif*

### 4.2 Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 3 182 501 € (3 037 136 € en 2021).

## 5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2022, 274 364,51 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0384 €/m<sup>3</sup> (0,044 €/m<sup>3</sup> en 2021).

## 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	134 622*	130 399
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,50	2,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91,56%	92,72%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,44%	98,46%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,50%	60,75%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	3,37
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,0	3,28
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,45%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,15%	63,47%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,044	0,0384
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,09	11,63
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,70	3,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,04%	3,27%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,88	4,06

\* Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.



## 7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



### 7.1 Pays de Foix



#### 7.1.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénac, Burret, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Le Bosc, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint Martin de Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

#### 7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 28 018 habitants au 31/12/2022 (27 850 au 31/12/2021)

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

### 7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 630** abonnés au 31/12/2022 (15 250 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,42 abonnés/km au 31/12/2022 (20,34 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,83 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,54 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (99,24 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

### 7.1.4 Eaux brutes



#### 7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 279 574** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 128 002 pour l'exercice 2021).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100**%.

#### 7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

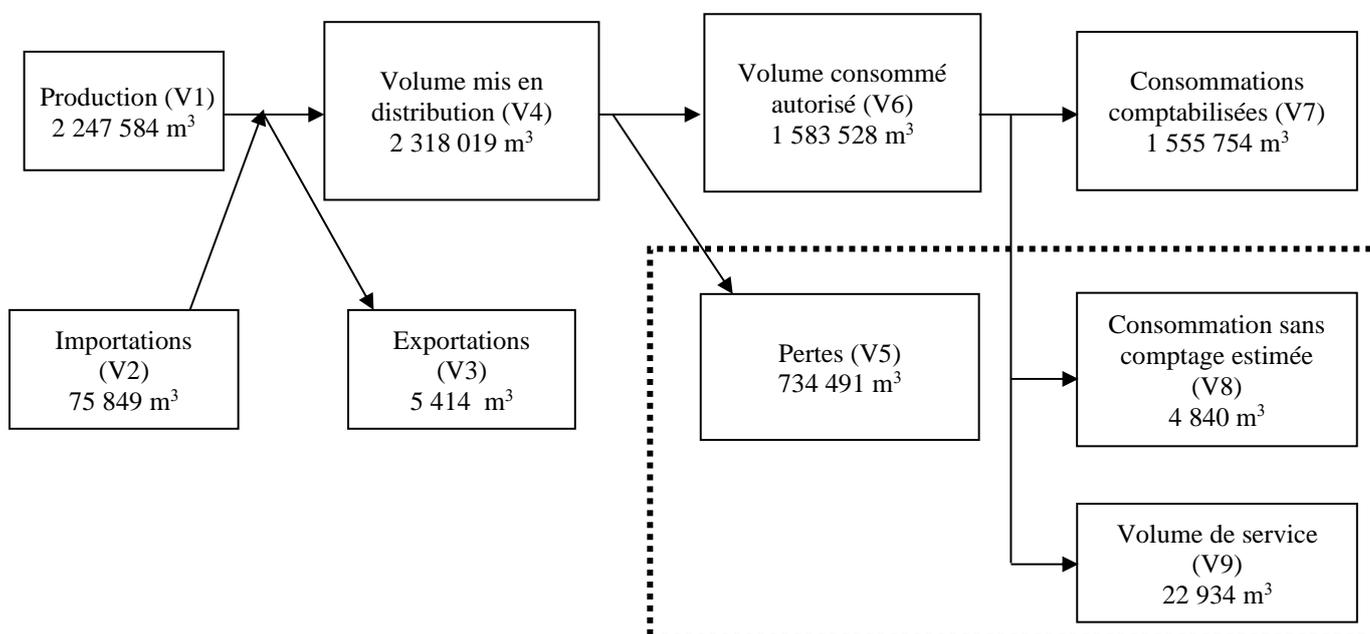


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 7.1.5 Eaux traitées



#### 7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





Le service a 3 stations de traitement, 30 traitements UV, 9 chlorations au chlore gazeux et 19 chlorations au chlore liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV
FOIX VIGNOLE	ULTRA FILTRATION + Cl <sub>2</sub> gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
ALZEN	Cl <sub>2</sub> gazeux
BRASSAC – BURGÉS	Cl <sub>2</sub> gazeux
CADARCET	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
CASTELNAU DURBAN-RÉSERVOIR	Cl <sub>2</sub> gazeux
CASTELNAU DURBAN ESPY	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
CELLES	Cl <sub>2</sub> liquide SOLAIRE
COS-LIZONNE	Cl <sub>2</sub> liquide
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
DURBAN SUR ARIZE	Cl <sub>2</sub> gazeux
ESPLAS DE SÉROU GÉNAT	Cl <sub>2</sub> liquide
FERRIÈRES SUR ARIÈGE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
FOIX – LE TRAC	Cl <sub>2</sub> gazeux
FREYCHENET – TRAGINE	Cl <sub>2</sub> gazeux
GANAC	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV + Cl <sub>2</sub> liquide avec une injection sur chacune des 2 zones
LA BASTIDE DE SÉROU SUZAN	Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
LARBONT	UV
L'HERM SARRAT	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
L'HERM CALMETTE	UV
MONTGAILHARD	UV
MONTOULIEU GOULZEN D'EN HAUT	UV
MONTOULIEU MANSIOUX	UV
MONTOULIEU SEIGNAUX	UV
NESCUS	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
PRADIERES	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
ROQUEFIXADE- SAINT MARTIN	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
SAINTE MARTIN DE CARALP COL DEL BOUICH	UV + Cl <sub>2</sub> liquide

SAINT MARTIN DE CARALP TRESBENS	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
SOULA – ENRIVIERE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
SENTENAC DE SÉROU	Cl <sub>2</sub> liquide SOLAIRE
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl <sub>2</sub> gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
FATA N°5 SUPERIEUR	2 670	2 457	-8%	40
FOUNT DE LA BENE	1 740	806	-53,7%	80
Le Bez	14 061	13 197	-6,1%	80
GOUTTO LARGO 3 BRASSAC	24 792	23 727	-4,3%	40
Prat des Ponces	14 061	13 197	-6,1%	80
Pujols	0	0	___%	80
Fontaine de Prat de Lasalle	14 062	13 197	-6,2%	40
TEULIERES INFERIEURES 4 CAPTAGES	25 822	24 821	-3,9%	40
FATA N°6 MILIEU	2 671	2 457	-8%	40
SAHUC	1 337	1 623	21,4%	20
SOURCE DE RILLE ESPLAS DE SEROU	510	510	0%	60
ROQUEFORT (4,5)	1 687	1 919	13,8%	60
GOUTTO LARGO 4 BRASSAC	24 793	23 727	-4,3%	40
POUTET	1 686	1 920	13,9%	60
ROQUEFORT (1,2,3,)	5 059	5 759	13,8%	60
HAUTS DE ROBERT (7,8,9,11) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
TEULIERES SUPERIEURE PICOU	25 823	24 822	-3,9%	40
ARGET LAS PRADOS	58 520	67 818	15,9%	80
FATA SENTENAC DE SEROU	2 671	2 458	-8%	50
MOYENS ROBERT (14,15,17,19,20) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
SOURCE D'ESTALS	1 088	1 088	0%	20
BRAGAT3 LA PRAIRIE SUZAN	64 184	58 135	-9,4%	40
FORMIQUE PLANEL SARRAT USCLA	0	0	___%	0
C SOURCE DE LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	7 958	6 445	-19%	60

BAS DE ROBERT (22,23,24) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
BRAGAT1 SUZAN (ANCIEN) SUZAN	22 954	26 240	14,3%	60
C7 SOURCE DE GENESE FERRIERES SUR ARIEGE	7 959	6 445	-19%	40
BAS DE ROBERT (28,29) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
POUMAROLS (1.2.3.4) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
C11M10 SOURCE DE FONTFROIDE FERRIERES SUR ARIEGE	7 958	6 445	-19%	80
GOURES (FERRANES) ALZEN	21 471	14 396	-33%	60
LE COURTAL (LE FREYCHE) BALES ESPLAS DE SEROU	1 053	1 210	14,9%	40
SOURCE DE L'ESPY Montseron	0	0	___%	80
FONTAINE DE MARION CAPT N°1 GANAC	9 782	27 314	179,2%	60
FONT BLAZY 1 ALZEN	6 885	8 708	26,5%	80
MELANGE CAPTAGES N° 5 GANAC	0	0	___%	60
FONTAINE DE BLADAS capt n° 3 Ganac	7 310	12 492	70,9%	80
BESOLE Esplas de Sérou	45 883	47 270	3%	60
C2-3-4-5 SOURCES INF LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	7 959	6 445	-19%	60
FOUNT DE FAOURE FREYCHENET	1 041	1 309	25,7%	80
SOURCE DE LA GOUTTE FERRIERES SUR ARIEGE	7 959	6 445	-19%	40
CAPATAGE PERDU (62) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
LA CITADELLE Prayols	38 263	32 822	-14,2%	80
C10M8 SOURCE LE PAYRASTE FERRIERES SUR ARIEGE	7 958	6 445	-19%	50
FONTAINE DE SARRAT HERM (L')	38 552	48 503	25,8%	60
BARBES NEGRES Baulou	0	0	___%	80
BAS DE ROBERT (30) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
C12M11 SOURCE DE LACOUT FERRIERES SUR ARIEGE	7 959	6 445	-19%	50
GOUTTO LARGO 1 Brassac	24 793	23 726	-4,3%	40
PLANCOURONNE BAULOU	0	0	___%	40
TINDARELLE NESCUS	340	340	0%	20
FOUNT GRAND PRADIERES	3 435	6 474	88,5%	20
LES VERGES SUD CHAMP REDON Crampagna	113 565	119 132	4,9%	80
MONTCOUSTANS N°6	1 686	1 920	13,9%	60

MONTCOUSTANS N°5	1 686	1 919	13,8%	60
SOURCE DE SOUBIDOU FREYCHENET	487 746	511 361	4,8%	80
C9 SOURCE DE COURTAL BASSET FERRIERES SUR ARIEGE	7 959	6 446	-19%	80
FONT BLAZY 2 ALZEN	6 885	8 709	26,5%	80
LA PIGNE NORD Baulou	170	170	0%	40
MONTCOUSTANS N°7	1 686	1 919	13,8%	60
FONT BLAZY 3 ALZEN	6 886	8 709	26,5%	80
LES VERGES NORD CHAMP REDON Crampagna	113 564	119 131	4,9%	80
MONTCOUSTANS N°2	1 686	1 920	13,9%	60
MONTCOUSTANS N°4	1 686	1 920	13,9%	60
SEGALAS LA BASTIDE DE SEROU	45 618	36 413	-20,2%	20
EMBALLE 3 SAINT PAUL DE JARRAT	53 850	76 685	42,4%	80
EYCHAOUS LARBONT	5 202	2 000	-61,5%	50
MONTCOUSTANS N°3	1 686	1 919	13,8%	60
LA TOUR DE LOLY La Bastide de Serou	35 443	50 678	43%	60
LE COFFRE CADARCET	23 574	19 307	-18,1%	40
MONTCOUSTANS N°1	1 686	1 919	13,8%	60
PEYFOURCAT MOUILLANE BAULOU	0	0	____%	40
PRAT D4ARQUET (36,37,39,40) PRAYOLS	19 122	19 390	1,4%	60
FONT CARBONIERE 1 ET 2 PRAYOLS	20 640	1 117	-94,6%	80
MELANGE CAPTAGES N° 4 GANAC	0	0	____%	60
La BECEDE - PIGNE SUD Baulou	0	0	____%	40
LA ARIE (Liquet) BROUZENAC Bastide de Serou	7 212	9 939	37,8%	50
FONTAINE DE COUMECH Esplas de Sérrou	18 159	14 620	-19,5%	40
PLA MARTY (34) GANAC	19 122	19 391	1,4%	60
BARBET ou FEILLET Castelnau Durban	1 785	2 142	20%	40
SOURCE DE CALAMIERE FREYCHENET	1 041	1 310	25,8%	80
Captage Breigne	2 933	2 933	0%	20
CHEMINS CROISES (56) PRAYOLS	19 122	19 391	1,4%	60
MELANGE CAPTAGES N° GANAC	0	0	____%	60

FONTANAL SAINT PAUL DE JARRAT	53 850	76 685	42,4%	80
Captage Madranque	2 932	2 932	0%	20
CHEMINS CROISES (50,51,52) PRAYOLS	19 122	19 391	1,4%	60
CAPATGEN°2 ORRI GANAC	28 935	12 352	-57,3%	60
EMBALLE 2 SAINT PAUL DE JARRAT	53 850	76 685	42,4%	80
Captage Monner	2 933	2 933	0%	20
CAPTAGE 12 PRAT D'ALBIS PRAYOLS	19 123	19 391	1,4%	60
MELANGE CAPTAGES N°1 GANAC	0	0	___%	60
MELANGE CAPTAGES N°2 GANAC	0	0	___%	60
COULZONNE	1 615	1 615	0%	40
CAUTIRAC	4 845	4 845	0%	40
SOURCE DE CUILLERE ESPLAS DE SEROU	332	497	49,7%	60
LE FOUR	2 933	2 933	0%	20
SOURCE DE BOURREL (MARROUS)	2 932	2 932	0%	40
FALQUET	2 932	2 932	0%	40
MELANGE CAPTAGES N°6 GANAC	0	0	___%	60
SOURCE DU BAOUTOURAS	1 088	1 088	0%	40
EMBALLE 1 SAINT PAUL DE JARRAT	53 850	76 684	42,4%	80
RIOU ROQUEFIXADE	18 449	19 329	4,8%	40
SOURCE DE SAOURY	1 088	1 088	0%	40
SOURCE LE LANET	1 088	1 088	0%	40
FONTAINE DES CAS OU DES CHIENS	1 088	1 088	0%	20
SOURCE DE LA CALMETTE HERM	340	340	0%	60
TURAS	1 600	1 651	3,2%	80
EN RIVIERE SOULA	4 640	21 598	365,5%	50
CHARBIGNIERES SAINT PAUL DE JARRAT	53 849	76 684	42,4%	80
CHEMINS CROISES (42,44,46,48)	19 122	19 391	1,4%	60
GOUTTO LARGO 2	24 792	23 728	-4,3%	40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 097 291</b>	<b>2 247 584</b>	<b>7,2%</b>	<b>67,74</b>

### 7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
CC COUSERANS PYRENÉES	1 907	1 308	-31,41 %	40
UTE BASSE ARIEGE	12 961	70 932	547,27 %	80
SIVOM DU TERREFORT	2 176	1 641	-24,59%	80
UTE PAYS CATHARE	1 044	1 866	78,74 %	60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>18 088</b>	<b>75 849</b>	<b>319,3%</b>	<b>79</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 370 064	1 414 014	3,2%
Abonnés non domestiques <sup>(1)</sup>	143 355	141 740	-1,1%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 513 419</b>	<b>1 555 754</b>	<b>2,8%</b>
CC COUSERANS PYRENÉES <sup>(2)</sup>	941	2 036	116,37%
UTE BASSE ARIEGE <sup>(2)</sup>	2 557	3 378	32,11%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>3 498</b>	<b>5 414</b>	<b>54,8%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>4 840</b>	<b>4 840</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>20 888</b>	<b>22 934</b>	<b>9,8%</b>

### 7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 539 147</b>	<b>1 583 528</b>	<b>2,9%</b>

### 7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 765,24 kilomètres au 31/12/2022 (749,8 au 31/12/2021).

### 7.1.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	27 850	28 018
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	86,9%	90,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,7%	97,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	68,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,2	2,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,1	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,69%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65,6%	68,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0238	0,061
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,95	9,34
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,75	4,29



## 7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



^



### 7.2.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Juntes, Allières, Artigat, Bax, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Capens, Carbonne, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Cazaux, Daumazan-sur-Arize, Durfort, Fornex, Gabre, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, La Bastide-de-Besplas, Lacaugne, Lahitère, Lanoux, Lapeyrère, Latour, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Plan, Les Bordes-sur-Arize, Loubaud, Lézat-sur-Lèze, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Monesple, Montaut, Montberaud, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montfa, Montgazin, Montégut-Plantaurel, Mèras, Pailhès, Rieux, Sabarat, Saint-Christaud, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou

## 7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **29 163** habitants au 31/12/2022 (33 892 au 31/12/2021).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

## 7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 193** abonnés au 31/12/2022 (15 044 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,1 abonnés/km au 31/12/2022 (10,05 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,25 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (116,18 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

## 7.2.4 Eaux brutes



### 7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 753 457** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 749 415 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
PLAINE DE GARONNE	98 511	101 916	3,5%
TERRE ROUGE	5 847	10 939	87,1%
MONTEGUT PLANTAUREL	32 603	14 775	-54,7%
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	3 897	4 524	16,1%
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	98 511	101 916	3,5%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 407 201	1 399 926	-0,5%
PAS DEL ROC	5 848	10 939	87,1%
ROQUEBRUNE	1 094 117	1 104 558	0,9%
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 880	3 964	37,6%
Total	2 749 415	2 753 457	0,1%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **5%**.

### 7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

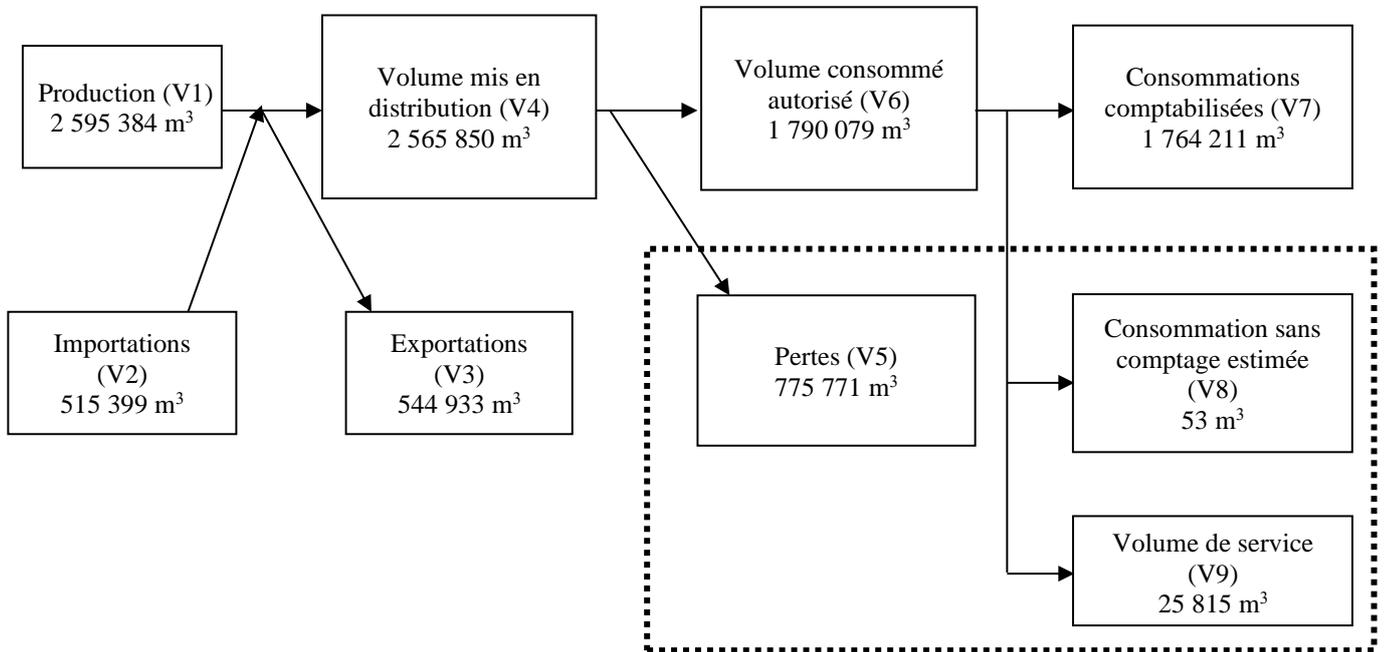


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 7.2.5 Eaux traitées



#### 7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



## 7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV, 13 chloration au Cl<sub>2</sub> gazeux et 1 chloration au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl <sub>2</sub> gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl <sub>2</sub> gazeux
LAHITERE	Cl <sub>2</sub> gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl <sub>2</sub> gazeux
MAS D'AZIL (LE) – BALUET	Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl <sub>2</sub> gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl <sub>2</sub> gazeux
SIEURAS	Cl <sub>2</sub> gazeux
SAINT SULPICE SUR LEZE	Cl <sub>2</sub> gazeux
LEZAT SUR LEZE	Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTAUT	Cl <sub>2</sub> gazeux
LACAUGNE	Cl <sub>2</sub> gazeux
PAILHES	Cl <sub>2</sub> gazeux
SALLES SUR GARONNE	Cl <sub>2</sub> gazeux
ALLIÈRES PRUGNOUS	Cl <sub>2</sub> liquide

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
PLAINE DE GARONNE	98 511	101 916	3,5%	50
TERRE ROUGE	5 847	10 939	87,1%	20
MONTEGUT PLANTAUREL	32 603	14 775	-54,7%	40
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	3 897	4 524	16,1%	50
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	98 511	101 916	3,5%	50
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 352 148	1 337 044	-1,1%	50
PAS DEL ROC	5 848	10 939	87,1%	40
ROQUEBRUNE	1 006 681	1 009 367	0,3%	60
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 880	3 964	37,6%	40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 606 926</b>	<b>2 595 384</b>	<b>-0,4%</b>	<b>53,65</b>

### 7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIVOM DU TERREFORT	741	792	6,88%	80
VILLE DE CARBONNE	32 461	32 684	0,69%	50
CC COUSERANS PYRÉNÉES	190 385	184 616	-3,03%	60
SIE COTEAUX DU TOUCH	179 344	190 910	6,45%	100
SPEHA	94 451	106 397	12,65%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>497 382</b>	<b>515 399</b>	<b>3,6%</b>	<b>78</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 536 527	1 565 942	1,9%
Abonnés non domestiques	211 273	198 269	-6,2%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 747 800</b>	<b>1 764 211</b>	<b>0,9%</b>
SIE COTEAUX DU TOUCH <sup>(2)</sup>	8 089	8 418	4,07%
VILLE DE CARBONNE <sup>(2)</sup>	525 169	536 515	2,16%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>533 258</b>	<b>544 933</b>	<b>2,2%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	46	53	15,2%
Volume de service (V9)	25 777	25 815	0,1%

### 7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 773 623	1 790 079	0,9%

## 7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 504,93** kilomètres au 31/12/2022 (1 497,12 au 31/12/2021).

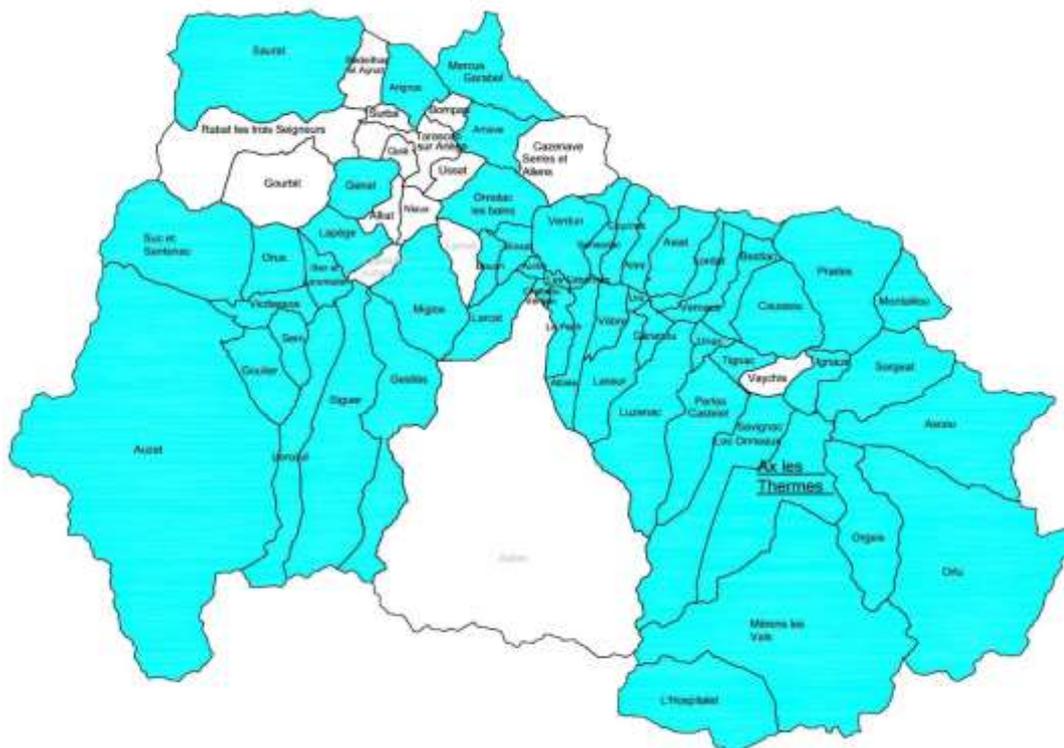
## 7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	33 892	29 163
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,6%	95,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,3%	75,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,5	1,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,5	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,5%	57,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0322	0,0273
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,37	10,93
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,52	4,02

### 7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



#### 7.3.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albiès, Appy, Arignac, Arnave, Ascou, Aulos-Sinsat, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Bestiac, Bouan, Caussou, Caychax, Château-Verdun, Garanou, Gestiès, Génat, Ignaux, Illier-et-Laramade, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lapège, Larcac, Lasser, Lercoul, Les Cabannes, Lordat, Luzernac, Mercus-Garrabet, Miglos, Montailou, Mérens-les-Vals, Orgeix, Orlu, Ornodac-Ussat-les-Bains, Orus, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Senconac, Siguer, Sorgeat, Tignac, Unac, Urs, Verdun, Vernaux, Val de Sos, Vèbre

#### 7.3.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **18 112** habitants au 31/12/2022 (17 947 au 31/12/2021).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

### 7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 420** abonnés au 31/12/2022 (10 358 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,12 abonnés/km au 31/12/2022 (25,35 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 113,66 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (114,51 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

### 7.3.4 Eaux brutes



#### 7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 783 306** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 554 081 pour l'exercice 2021).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

#### 7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

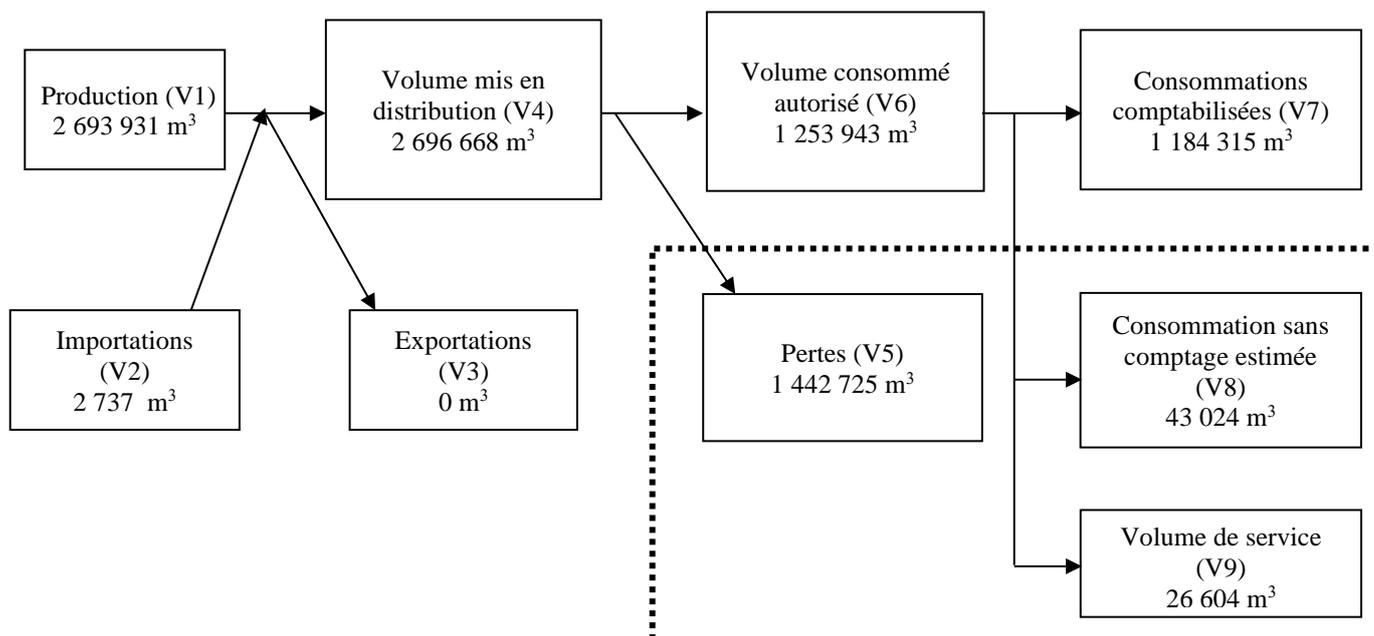


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

### 7.3.5 Eaux traitées



#### 7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



## 7.3.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 52 traitements UV, 12 chlorations au Cl<sub>2</sub> gazeux et 12 chlorations au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
AUZAT MARC	ULTRA FILTRATION + Cl <sub>2</sub> gazeux
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES – PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARIGNAC MÉNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
AULOS	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- HOURRE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
AUZAT- REMOUL	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
AX LES THERMES- LE SAQUET BONASCRE	UV
AX LES THERMES – GUILLEMOU	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
GOULIER (STATION DE SKI)	UV
ILLIER	UV
LARCAT	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING – CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORLU – LES FORGES	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
PRADES	UV

SIGUER	UV
SINSAT	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
SORGEAT	UV
SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV
SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
VERDUN	UV
VERNAUX	UV
ASCOU – LEYCHERQUE	Cl <sub>2</sub> gazeux
AUZAT VILLAGE	Cl <sub>2</sub> gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl <sub>2</sub> gazeux
AX LES THERMES L'ORRY	Cl <sub>2</sub> gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING – JARNAT	Cl <sub>2</sub> gazeux
ORLU	Cl <sub>2</sub> gazeux
SUC ET SENTENAC SUC	Cl <sub>2</sub> gazeux
VEBRE	Cl <sub>2</sub> gazeux
AX LES THERMES - PETCHES	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
IGNAUX	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
GÉNAT	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
LAPEGE	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
SEM	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
ORNOLAC USSAT LES BAINS BARRY D'EN HAUT	Cl <sub>2</sub> liquide
AUZAT OLBIER	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
ORGEIX	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
LES BALS INFERIEUR	29 192	42 909	47%	80
CAMOUSSEILLES NORD ET SUD	36 209	29 986	-17,2%	40
FONTFREDE 3	14 969	14 871	-0,7%	60
LES GOUTILS N°1,2,3,4,5	738 621	912 065	23,5%	60
PRAT COMMUNAL HAUT INFERIEUR	0	0	___%	0
FONTFREDE 2	14 969	14 871	-0,7%	60
SOURCE JEUZET RIVE DROITE AMONT	36 549	39 062	6,9%	40
ZAGALS SOURCE SUPERIEURE	1 454	1 147	-21,1%	80
LAS COSTES	0	0	___%	40
PRISE D'EAU DU RUISSEAU D'EN BEYS	864	1 681	94,6%	40
SOURCE N°2 DU BAC D'IGNAUX INF.	5 311	4 839	-8,9%	80
SOURCE DE LA PRIME	41 831	46 702	11,6%	80

JASSE DE BAILLAGUES	14 419	25 397	76,1%	80
BERNAT	5 312	4 838	-8,9%	80
FONTFREDE 5	14 969	14 871	-0,7%	60
RIEUFRED (RAVIN DE FONTFREDE)	53 444	39 530	-26%	60
JOUANNE 2 ANCIENNE AMONT PISTE	546	118	-78,4%	60
SOURCE DE JEUZET RIVE DROITE AVAL	36 549	39 062	6,9%	40
FONTROUNE	120 768	119 275	-1,2%	60
LES BALS (SUPERIEURE)	86 911	104 357	20,1%	80
SOURCE DE JOUANNE 2 AVAL PISTE	547	119	-78,2%	80
FONTFREDE 7	14 968	14 871	-0,7%	60
PRE DE LA MOUILLERE	2 420	1 753	-27,6%	40
SOURCE DE LAGREOU (ARTIGUE)	5 174	6 806	31,5%	60
CAPTAGE 1 SAQUET	308	855	177,6%	60
SOURCE DE GES	23 011	22 013	-4,3%	40
FONTVIELLE	69	1 140	1 552,2%	80
SOURCE DE LA MOLLE	90 508	89 734	-0,9%	40
BOIS DE FABRE	28 526	20 405	-28,5%	80
HORRY SOURCE INFERIEURE	89 649	13 657	-84,8%	80
SOURCE N° 1 DU BAC D'IGNAUX SUP.	5 312	4 839	-8,9%	80
FOUNT SAINTO	57 040	60 532	6,1%	80
REGALECIA	198	270	36,4%	80
MANSEILLE 1,2,4,5,6	4 992	8 022	60,7%	60
FONT DEL BOUSSUT (PONT GAZEIL)	92 321	109 924	19,1%	80
BEUTES	3 470	4 084	17,7%	80
AL RANG	11 217	11 716	4,5%	60
PRISE D'EAU REMOUL	46 672	56 613	21,3%	40
SOURCE DE PICHON	16 547	13 638	-17,6%	60
FRANQUE	9 674	7 899	-18,4%	80
CAPTAGE 1 VILLAGE LAGAL	7 598	6 231	-18%	40
RANCIE	4 327	2 568	-40,6%	80
FONT DE BER (PLADETS)	2 759	2 746	-0,5%	20
SOURCE DE LA COUME	5 312	4 839	-8,9%	80
NAU FONTS	12 037	9 845	-18,2%	80
CAPTAGE 2 ET 3 SAQUET	309	855	176,7%	60
FONTFREDE 2 SUD	4 992	8 022	60,7%	60

HAUT D'EMPERROT	883	1 005	13,8%	40
SOURCE DE FERRIERES	12 402	5 756	-53,6%	80
COUME BIELLE 1-2 INF	13 652	13 005	-4,7%	80
SOURCE MONTANABLE PRAT NOUVEL	16 547	13 639	-17,6%	60
CAPTAGE DU BAS DU GRAND	4 991	8 021	60,7%	40
CAMPELS-HAUT	4 991	8 021	60,7%	60
FONT DU PESES	1 144	4 954	333%	40
FONTANA BIBO	66 185	66 437	0,4%	80
PRADEL AMONT ou CAMPTEL	14 380	22 651	57,5%	80
BERARDEL	923	1 579	71,1%	60
SOURCE JEUZET SUR RIVE GAUCHE	36 549	39 062	6,9%	40
FONFREDE 1	14 969	14 870	-0,7%	60
BASQUISSE	14 083	3 254	-76,9%	20
LES BERNIERES	5 557	6 383	14,9%	60
CAOULAT	5 310	3 602	-32,2%	60
RIBE DE RIBIERE	0	0	___%	20
FONTFREDE L'ESPIRAIL 6	14 968	14 871	-0,7%	60
SOURCE DE CARLI	0	0	___%	50
SOURCE DE LA VALLEE	5 558	6 383	14,8%	60
SCHUSS OU MOUILLERE	4 992	8 021	60,7%	60
FOUNTANAL DE PEYRE	1 729	3 307	91,3%	40
NOUVEAU CAPTAGE SAQUET (NORD)	309	856	177%	60
PETCHES	8 479	9 354	10,3%	40
PRAT COMMUNAL HAUT SUPERIEUR	0	0	___%	0
SORCE JOUANNE 1 VERS VILLAGE	0	0	___%	80
SOURCE DE CIRARAS	5 751	6 321	9,9%	40
LLAUZE	26 572	34 507	29,9%	60
TROU DU LOUP	7 913	6 498	-17,9%	40
OLBIER (GOULIER)	8 117	11 536	42,1%	40
FOUNT DE LA COSTE	0	0	___%	0
CAPTAGE TAILLEFER PRATS VIEILS	0	0	___%	0
CABUS	0	0	___%	0
LE CLOT	924	1 580	71%	60
SOURCE DE LIGOUNAT	6 114	4 530	-25,9%	80
LOUMET	0	0	___%	60

SOURCE D'AMPRIELS	0	0	____%	50
ROUZOLLE HAMEAU DU BAS	0	0	____%	0
SOURCE DE FRAYMENE 1	0	0	____%	0
Source de CANARILLE	0	0	____%	80
TRAGINES	50 326	64 738	28,6%	60
RUISSEAU DE ROUZOLLE	0	0	____%	0
SOURCE D'EYCHERVIDAL	0	0	____%	40
PUITS DE LA BERNIERE	0	0	____%	80
SOURCE MATET DE MAURY	0	0	____%	0
LA PERCEGUE 1	3 832	6 043	57,7%	40
LA LUMIERE	0	0	____%	40
BAICHOU	20 909	16 392	-21,6%	60
SOURCE SALINGRES	36 550	39 063	6,9%	40
SOURCE DE SARRADEIL	1 345	2 578	91,7%	40
CAPTAGE DES USCLADES	0	0	____%	50
SOURCE DE SOULEILLAN	0	0	____%	20
LA PERCEGUE 3	3 833	6 043	57,7%	40
MONAFAILLE BASSE N°2	7 739	5 954	-23,1%	80
SOURCE DE BAILLAGUES-BAS	14 420	25 397	76,1%	80
LA PERCEGUE 2	3 833	6 043	57,7%	40
MONAFAILLE HAUTE N°1	7 739	5 954	-23,1%	80
COUME BIELLE N°4 SUP	0	0	____%	80
SOURCE D'ENDRON N°1 NORD-EST	3 994	10 545	164%	60
LA PERCEGUE 4	3 833	6 043	57,7%	40
SOURCE RENGRE POUR LES BORDES	1 119	728	-34,9%	80
CAMPELS BAS	4 991	8 021	60,7%	60
SOURCE D'ENDRON N°1 SUD-OUEST	3 994	10 545	164%	60
LA PERCEGUE 6	3 833	6 043	57,7%	40
SOURCE DE MALEICH TIGNAC	103 428	73 166	-29,3%	80
SOURCE DE COUSTATS	17 143	33 178	93,5%	80
LE MINIER	4 327	2 567	-40,7%	80
SOURCE DE MALEICH UNAC	59 961	67 259	12,2%	20
CAPTAGE DE VERNAUX	0	0	____%	20
FOUNT LE BAOUS	0	0	____%	60
PRADEL AVAL OU FONTORBE	14 381	22 652	57,5%	80
FONTFREDE 1 NORD	4 992	8 021	60,7%	60

CAPTAGE 2 TRABESSE	7 598	6 231	-18%	40
FONT DE GAZIES	0	0	___%	40
ZAGALS SOURCE INFERIEURE	1 453	1 147	-21,1%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 482 409</b>	<b>2 693 931</b>	<b>8,5%</b>	<b>61,13</b>

### 7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Syndicat des Eaux du Sabarthès	0	2737		66.3
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>0</b>	<b>2 737</b>	<b>___%</b>	<b>66,3</b>

### 7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	667 038	811 124	21,6%
Abonnés non domestiques	519 094	373 191	-28,1%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 186 132</b>	<b>1 184 315</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>39 009</b>	<b>43 024</b>	<b>10,3%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>24 824</b>	<b>26 604</b>	<b>7,2%</b>

### 7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 249 965</b>	<b>1 253 943</b>	<b>0,3%</b>

### 7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 414,86 kilomètres au 31/12/2022 (408,6 au 31/12/2021).

### 7.3.7 Indicateurs de performance

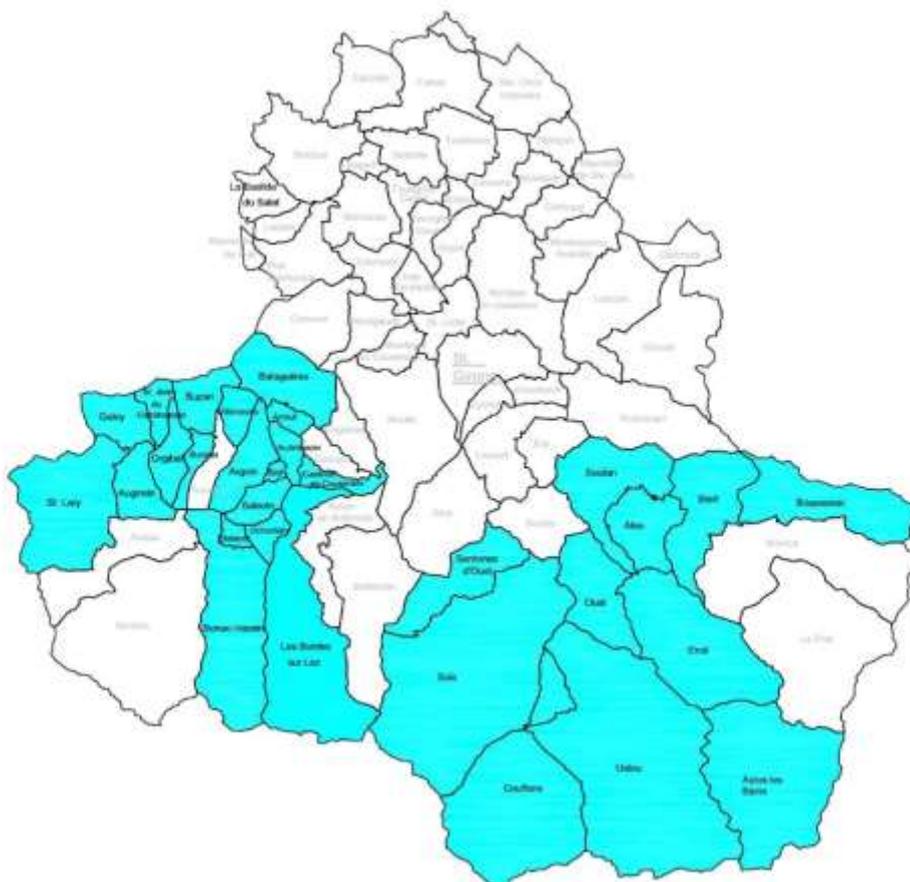
		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 947	18 112
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92%	94,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,6%	99,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	50,4%	46,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	8,7	10
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	8,3	9,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	1,43%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,7%	61,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0261	0,0177
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	8,88	14,97
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,37	3,74



## 7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution     Adhérents Production     Non Adhérents



### 7.4.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Boussenac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartain, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

### 7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 765** habitants au 31/12/2022 (11 706 au 31/12/2021).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

### 7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 652 abonnés au 31/12/2022 (7 685 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,03 abonnés/km au 31/12/2022 (15,25 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,52 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 51,8 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (56,68 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

### 7.4.4 Eaux brutes



#### 7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 285 429 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 353 311 pour l'exercice 2021).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

#### 7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

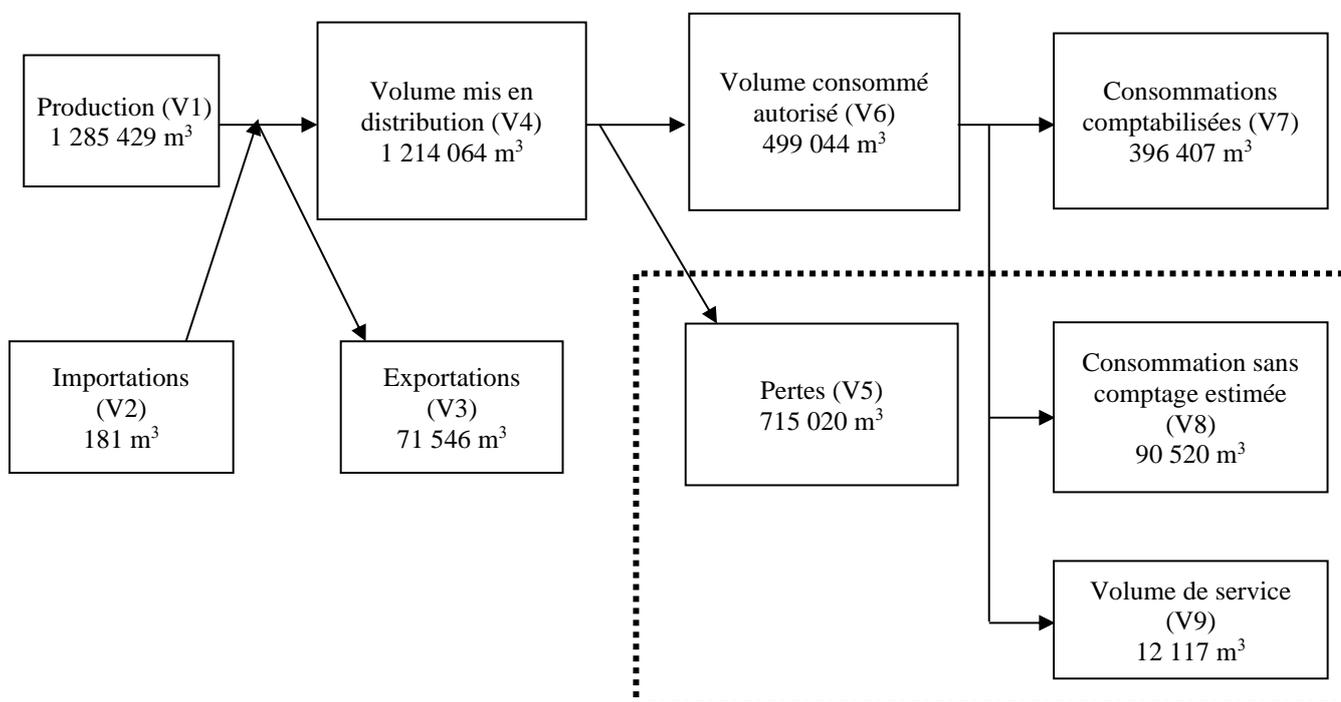


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

### 7.4.5 Eaux traitées



#### 7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





Le service a 1 station de traitement, 25 traitements UV, 7 chlorations au Cl<sub>2</sub> gazeux et 17 chlorations au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl <sub>2</sub> gazeux
ALEU	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
ARGEIN	UV
ARROUT (VILLAGE)	Cl <sub>2</sub> liquide
ARROUT (COLONIE)	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl <sub>2</sub> gazeux
BONAC IRAZEIN LA MOURÈRE	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RÉSERVOIR	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RIBEROT	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
BUZAN	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
CASTILLON EN COUSERANS – LAFITTE	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
COUFLENS	UV
ERCÉ – ESPOUEIX	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
ERCÉ – GOULOS	Cl <sub>2</sub> liquide
ERCE- LA GARENNE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
ERCE – LASCOSTE	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
GALEY	UV
GALEY – COL DE LA HOURQUE	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
ORGIBET	UV
ORGIBET – HOUNTARILLE	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
SALSEIN	Cl <sub>2</sub> gazeux
SEIX – AUNAC	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
SEIX – CAPVERT	Cl <sub>2</sub> liquide solaire
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
SENTENAC D'OUST	Cl <sub>2</sub> gazeux
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)
SAINT-LARY - AUTRECH	UV
SOULAN - PARES	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux
VILLENEUVE	Cl <sub>2</sub> liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU HAUT	2 667	3 599	35%	80
LE PARISEIN	6 312	6 931	9,8%	80
GANOUX DU HAUT	2 053	3 039	48%	80
SERRELONGUE	206	324	57,3%	80
CAP DEL PRAT	8 227	14 364	74,6%	50
COULANTIC	24 681	20 321	-17,7%	80
SOURCE BOURDAOU DU BAS	2 667	3 599	35%	80
GERAC	94 331	99 803	5,8%	80
ETANG DE L ASTOUE	0	0	___%	60
LA BOURDASSE ROUZE D EN HAUT	0	0	___%	40
LEOUGERIE 3	693	871	25,7%	40
PRAT DEL BOSC	9 415	6 414	-31,9%	60
SOURCE DE SAUT	1 089	1	-99,9%	0
MONCAULT	984	1 091	10,9%	20
BRAGADA	626	239	-61,8%	20
AULIGNAC	3 351	744	-77,8%	50
MONTARAGON	3 045	2 229	-26,8%	40
MOURESOU	3 461	3 461	0%	40
SOURCE DE BERNECH	10 162	7 888	-22,4%	80
SOURCE SAINTE BARBE	8 844	7 578	-14,3%	60
CAPTAGE DE HITE	170	163	-4,1%	0
L'ESPOUEIX	18 200	5 989	-67,1%	40
FOUNT DE GALAS	0	0	___%	40
FOUNT DE LA BOURDASSE/LATRAPE	1 772	1 434	-19,1%	20
RUSQUE	292	307	5,1%	80
ARILS	3 460	3 460	0%	40
LAS COSTES CLOT DE CRUZOS	1 190	1 190	0%	40
CAOU DEQUE LES PLAGNOUS	7 616	8 665	13,8%	50
SOURCE DE COUME ARRAU BIAC RIVE G	170	164	-3,5%	60
SOURCE DES EYCHARTS	4	13 767	344 075%	50
LA Fougarede Jourtau	170	355	108,8%	40
La MOUSQUERE	460	439	-4,6%	40

MUNDET	627	240	-61,7%	20
PEDASSAT-2 PICHAROTS	1 688	253	-85%	40
LA MOURERE HAUTE	4 476	6 266	40%	50
PRAT DE LABAT/TARTEIN	2 670	1 901	-28,8%	20
SOURCE COUMELADE LUENTEN	2 379	2 035	-14,5%	60
CARTOU	3 461	3 461	0%	40
LA LAOU	9 390	16 953	80,5%	60
COL DE BOULOGNE	1 373	1 327	-3,4%	40
LAS COSTES CAMP SUBRA	765	765	0%	40
GAJOL	3 460	3 460	0%	40
CELERE AMONT 1 RELAIS	9 416	6 414	-31,9%	60
BICOSTE TAILLADE	6 016	5 740	-4,6%	60
PRADET 2	6 017	5 741	-4,6%	60
ANILHAC	467	2 971	536,2%	80
LEOUGERIE 1	693	870	25,5%	20
ESCOUMAGNOS	48 506	63 959	31,9%	20
PEDASSAT-1 COUME ROUCH	1 687	252	-85,1%	20
SARAILLE(Brozi Moures)	2 633	1 920	-27,1%	40
THERS	3 461	3 461	0%	20
AGOUERES MOUILLERE	10 699	2 194	-79,5%	40
ILOUN RUHAU	161	41	-74,5%	50
CAMP MACY	3 461	3 461	0%	40
LA PLAGNE L AUBIE	52 440	49 050	-6,5%	80
CAOULASSA	3 461	3 461	0%	40
LA COURATE	6 312	6 930	9,8%	80
LEOUGERIE 1	693	870	25,5%	20
PRAT D'ALIS	985	1 092	10,9%	20
SOURCE DE LA MATECH	3 400	3 400	0%	20
GARENNE	2 872	3 901	35,8%	40
AGOERES CD18	10 699	2 194	-79,5%	40
MATECH	5 376	2 618	-51,3%	60
SOURCE DE ESPIAU	4 476	3 488	-22,1%	80
RIOU SOURD	1 336	1 184	-11,4%	60
LA MOURERE BASSE	4 476	6 266	40%	50
IRAZEIN LA HONTERE	11 001	10 586	-3,8%	50
CAP DE PAILLES (CASTET)	5 399	6 128	13,5%	80
LA JASSE PEGUERE	3 460	3 460	0%	40

SAINT MARTIN LE TEILLET	12 140	8 645	-28,8%	50
LE PAR	3 461	3 461	0%	20
PRADETI	6 016	5 740	-4,6%	60
LA HOUNT AUTRECH	2 609	2 433	-6,8%	60
LES ITTES	4 080	2 990	-26,7%	40
AUCOUS COUME ESCURE ANOS	5 879	7 790	32,5%	20
LES BERGES GRILLOUS	2 040	2 040	0%	20
SENGOUAGNET	1 259	1 704	35,4%	40
COUMES JOUBAGNET	71	34	-52,1%	20
LA BARRAQUE	692	735	6,2%	80
CASTET BAS	635	537	-15,4%	50
LA COSTE DE NABIERES	23 865	16 438	-31,1%	40
CELERE 2 GALERIE RELAIS	9 416	6 414	-31,9%	60
SOURCE LA CROIX DU TAILLEUR	777	1 264	62,7%	50
ARTIGUELONGUE	2 993	2 546	-14,9%	60
HOUNDIESSE LAPEYRE	2 173	1 648	-24,2%	50
BOURDALIS	3 461	3 461	0%	40
LES TERRES	1 527	73	-95,2%	40
SOURCE D ESCAMBRE	2 063	2 204	6,8%	50
CAMPILLOL	3 460	3 460	0%	40
CAMP FREYCH	2 743	1 956	-28,7%	60
LE VIGNAT	2 173	1 649	-24,1%	50
SOURCE LE MALUC	777	1 265	62,8%	50
SOURCE DE PATATUS	40	57	42,5%	0
ESTOURDETS	7 301	6 777	-7,2%	50
LA COUME	1 798	3 559	97,9%	50
ESCORNEVACA	3 838	3 370	-12,2%	60
COUMEMALE	10 700	2 195	-79,5%	40
AUGUE LES PELUZAS	22 709	29 862	31,5%	60
COUMELARY	261	224	-14,2%	20
BATAILLET	4	20	400%	20
COUMANIE LA ROUERE	249	253	1,6%	40
A COUSTAT DE ESCURE ILLOUS	3 951	2 997	-24,1%	20
PRAT DEL MESTRE	9 416	6 414	-31,9%	60
LACOUCH	17 497	10 341	-40,9%	60
MAYNE PEDRAT	13 615	35 199	158,5%	40
L'ESCARRAT	8 473	4 960	-41,5%	40

LE RABE	1 259	943	-25,1%	80
CABIROL	51 996	44 802	-13,8%	80
SOURCE D AROS	474	384	-19%	40
SOURCE DE L'ARGEN	8 246	9 625	16,7%	60
MIRAMONT	235	208	-11,5%	80
PRAT DEL BOSC AVAL	9 416	6 414	-31,9%	60
LA RABE SUPERIEURE	1 259	944	-25%	80
SOURCE DE NABIERES SUD	23 866	16 439	-31,1%	40
GOULAUZES	1 158	1 434	23,8%	80
CAPTAGE PALETTE MCA2	9 415	6 413	-31,9%	60
LA SOULEILLE PASSADE	60 431	71 264	17,9%	80
BOUTEILLE SUPERIEUR	40 356	35 435	-12,2%	60
SOURCE CENTRE ACCUEIL PLA DE LA LAU	385	372	-3,4%	60
LA MOUSQUERE NARDIOU RESERVOIR	3 666	3 437	-6,2%	60
LADOUX	261 224	190 437	-27,1%	60
GUINDOULET COTE BOUSSENAC	3 461	3 461	0%	60
LOUBERE 1 HAUT VERS GALEY	2 872	5 276	83,7%	80
FOUNT FROIDE	51 426	53 254	3,5%	40
THERESE	29 956	36 156	20,7%	40
RIOU	711	929	30,7%	50
SOURCE MONTCAOUT	2 645	2 945	11,3%	60
LOUBERE 2 BAS	3 246	3 041	-6,3%	60
SOURCE DE PIECH	4 475	6 266	40%	0
GUINDOULET COTE SAURAT	3 461	3 461	0%	60
HONTAYDE	2 872	5 276	83,7%	80
GANOUX BAS PRES DE L ABREUVOIR	2 053	3 039	48%	80
LOUZADECH	37 650	51 453	36,7%	50
FOUGAROU	51 426	53 254	3,5%	80
SOURCE LACHEIN SUP BOUSSARACH	11 872	9 755	-17,8%	50
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU MILIEU	2 667	3 598	34,9%	80
LAMOUSQUERE SUP NARDIOU	3 666	3 438	-6,2%	60
LES GOULOS	11 188	6 577	-41,2%	20
BAREILLE	445	781	75,5%	60
LA RUERE	3 461	3 461	0%	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 353 311</b>	<b>1 285 429</b>	<b>-5%</b>	<b>58,05</b>

### 7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIE COUSERANS	158	4 957	3 037,3%	59
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>158</b>	<b>4 957</b>	<b>3 037,3%</b>	<b>59</b>

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	335 581	327 804	-2,3%
Abonnés non domestiques	99 995	68 603	-31,4%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>435 576</b>	<b>396 407</b>	<b>-9%</b>
CC COUSERANS PYRÉNÉES <sup>(2)</sup>	60 616	37 183	-38,66%
STATION DE SKI DE GUZET <sup>(2)</sup>	44 641	34 363	-23,02%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>106 201</b>	<b>71 546</b>	<b>-32,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

### 7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	90 360	90 520	0,2%
Volume de service (V9)	12 458	12 117	-2,7%

### 7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	538 394	499 044	-7,3%

#### 7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 509,16 kilomètres au 31/12/2022 (503,82 au 31/12/2021).

#### 7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 706	11 765
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87%	88,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%	99,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	47,6%	44,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,4	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,9	3,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2%	0,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,9%	58,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0069	0,0217
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,5	27,31
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,42	3,4



## 7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



### 7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournefort, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

### 7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **22 718** habitants au 31/12/2022 (22 637 au 31/12/2021).

### 7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **11 078** abonnés au 31/12/2022 (10 904 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,89 abonnés/km au 31/12/2022 (16,82 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,08 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,96 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (113,66 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

### 7.5.4 Eaux brutes



#### 7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 021 329** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 978 026 pour l'exercice 2021).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **6%**.

#### 7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

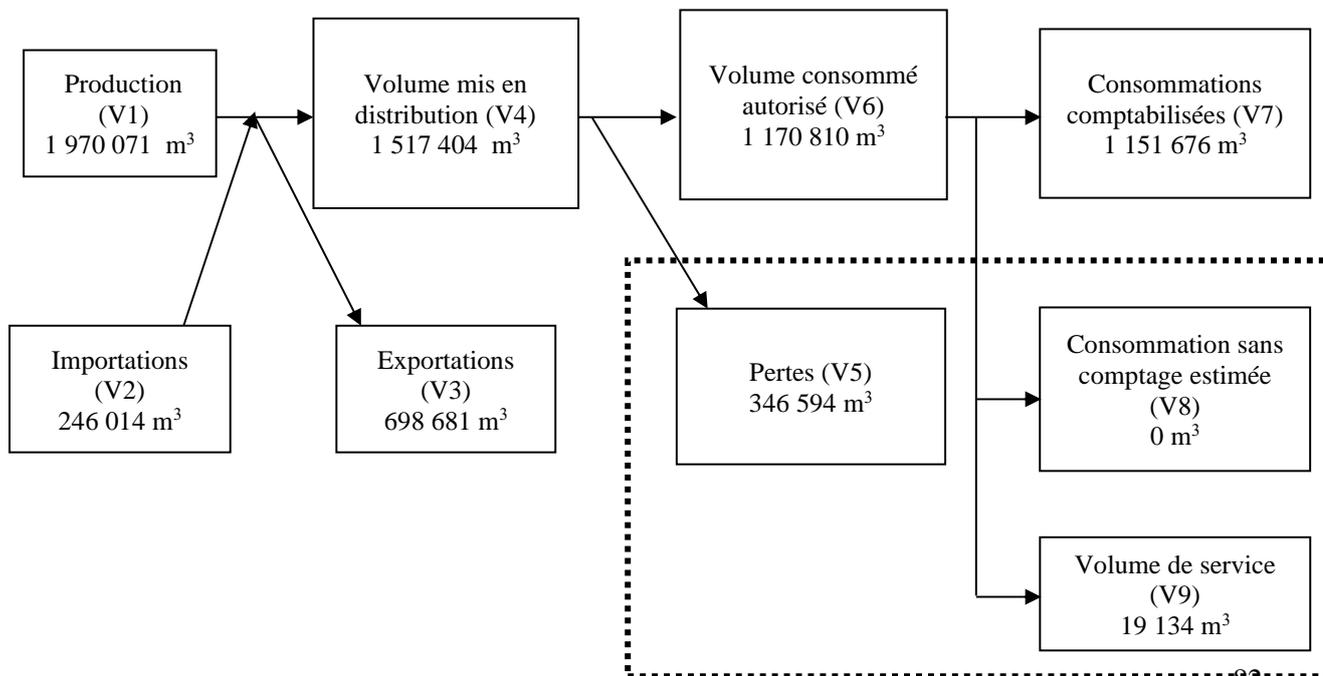


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

### 7.5.5 Eaux traitées



#### 7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 7.5.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 1 traitement UV et 3 chlorations au Cl<sub>2</sub> gazeux et 1 chloration au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAVERDUN – TÉLÉGRAPHE	Cl <sub>2</sub> gazeux
SAVERDUN – GAUBERT	Cl <sub>2</sub> gazeux
VENTENAC - SEIGNEURIX	Cl <sub>2</sub> liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
ARIEGE MERAS	0	0	___%	80
ARIEGE FAURE JEAN	1 762 523	1 833 927	4%	80
MONIE	160 581	136 144	-15,2%	50
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 923 104</b>	<b>1 970 071</b>	<b>2,4%</b>	<b>77,93</b>

### 7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIVOM DU TERREFORT	0	0	___%	80
SPEHA	236 587	242 636	2,56%	80
UTE PAYS DE FOIX	2 557	3 378	32,11%	60
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>239 144</b>	<b>246 014</b>	<b>2,9%</b>	<b>80</b>

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 059 705	1 062 725	0,3%
Abonnés non domestiques	179 653	88 951	-50,5%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 239 358</b>	<b>1 151 676</b>	<b>-7,1%</b>
COMMUNE DE VARILHES <sup>(2)</sup>	1 046	526	-49,71%
COMMUNE DE LUDIES	4 887	5 334	9,15%
COMMUNE DE LE CARLARET	17 376	18 566	6,85%
CHIVA	50 598	53 176	5,10%
UTE PAYS DE FOIX	12 964	71 145	448,79%
UTE PAYS CATHARES	444 404	549 934	23,74%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>531 275</b>	<b>698 681</b>	<b>31,5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	16 310	19 134	17,3%

#### 7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 255 668	1 170 810	-6,8%

#### 7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 697,12 kilomètres au 31/12/2022 (648,29 au 31/12/2021).

### 7.5.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 637	22 718
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,6%	84,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,7	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,6	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,06%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,8%	78,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0693	0,0306
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,39	2,71
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,76	3,79



## 7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution     Adhérents Production     Non Adhérents



### 7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigues, Arvigna, Belloc, Bélesta, Bénaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Dun, Escouloubre, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montbel, Montferrier, Montségur, Pradettes, Péreille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Sautel, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes, Vira

### 7.6.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 623 habitants au 31/12/2022 (20 590 au 31/12/2021).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

### 7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 12 421 abonnés au 31/12/2022 (12 205 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,01 abonnés/km au 31/12/2022 (19,77 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,66 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,69 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88,09 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (90,33 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

## 7.6.4 Eaux brutes

### 7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 252 227 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 243 848 pour l'exercice 2021).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

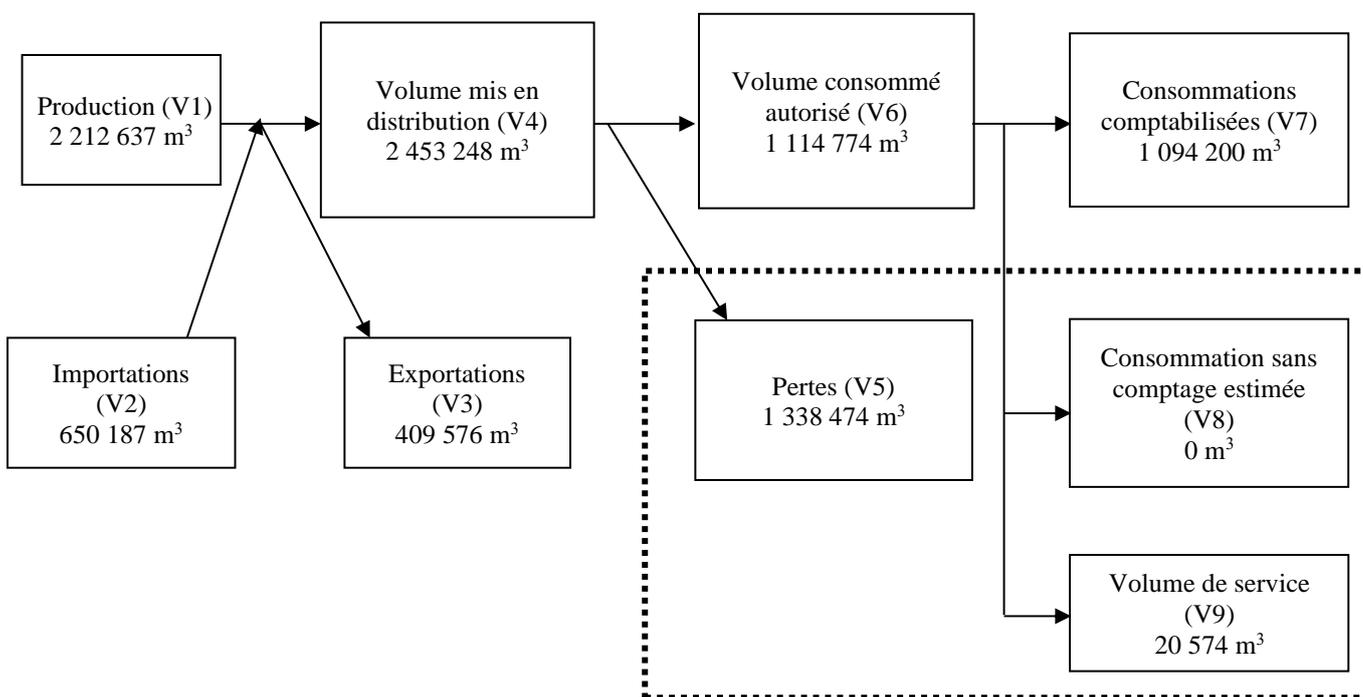


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

## 7.6.5 Eaux traitées



### 7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





Le service a 2 stations de traitement, 7 traitements UV, 4 chlorations au Cl<sub>2</sub> gazeux et 10 chlorations au Cl<sub>2</sub> liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Ultra filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
MONTFERRIER	Filtration + Cl <sub>2</sub> gazeux
ARVIGNA	Cl <sub>2</sub> gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BIGOT	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
BENAIX- MORENCI	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
L'HERM- FIELETTE	UV + Cl <sub>2</sub> liquide
MIJANES	UV
MIJANES – STATION DE SKI	Cl <sub>2</sub> liquide
MIREPOIX – RAMOUNDE	Cl <sub>2</sub> gazeux
MIREPOIX – GASCOUS	Cl <sub>2</sub> liquide
MIREPOIX – BARTHAS	Cl <sub>2</sub> liquide
MONTBEL	Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
MONTSÉGUR	Cl <sub>2</sub> liquide
PÉREILLE D'EN HAUT	Cl <sub>2</sub> liquide
PÉREILLE D'EN BAS	Cl <sub>2</sub> liquide
QUÉRIGUT	Cl <sub>2</sub> liquide avec une injection sur chacune des 2 zones
ROQUEFORT LES CASCADES	UV + Cl <sub>2</sub> gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
CAPTAGE DE REGONIS HAUT	61	95	55,7%	20
MOUR NEGRE 3	4 815	3 770	-21,7%	20
GABARUT	5 632	5 989	6,3%	80
CAPTAGE DE LA PEYREGADE	1 700	1 584	-6,8%	20
MIJANES LATRABE	1 775	2 418	36,2%	40
SOURCE DE LA COUME	227	227	0%	20
CAPTAGE REGONIS BAS	62	95	53,2%	20
FONT BERGENS 2	307 779	352 901	14,7%	60
CADEILLOU	307 779	352 900	14,7%	60
MARSOL	346 140	232 691	-32,8%	80
RECTOR N°2	5 632	5 990	6,4%	80
FOUNT BERGENS 1	988	777	-21,4%	0
MOUR NEGRE 1	615 557	705 965	14,7%	60
SOURCES MOUILLERES	4 815	3 769	-21,7%	20

SOURCE DE CAYCHALET	9 297	5 766	-38%	50
LE LAVOIR FOUNT CAOUDE	1 463	1 343	-8,2%	40
CAPTAGE DE FREMIS	2 116	1 892	-10,6%	50
PICHE	5 041	4 305	-14,6%	20
FRANCICOTS	9 297	5 766	-38%	50
RECTOR NO1	1 037	520	-49,9%	20
SOURCE DE TERREFORT	5 632	5 990	6,4%	80
ORJAC	690	741	7,4%	20
FONTANALS DE CRESPIYS	9 296	5 765	-38%	40
PRAT D'ENCOILLE	11 474	7 154	-37,6%	80
SOURJADE LE LINAS PASTOUS	56 710	73 429	29,5%	20
SOURJADE 2 PONT DES PASTOUS	2 674	1 724	-35,5%	80
MOUR NEGRE 2	2 674	1 724	-35,5%	80
MORENCI	4 815	3 770	-21,7%	20
SOURCE DE LA POURCATIERE BAS	640	695	8,6%	20
BORDES DE BAS	2 049	1 642	-19,9%	20
SOURCE DU CARME	1 441	0	-100%	40
SOURJADE 3 PONT DES PASTOUS	454	558	22,9%	80
CERISSA	2 674	1 724	-35,5%	80
SOURJADE 4 PONT DES PASTOUS	4 865	8 719	79,2%	50
FONTESTORBES	2 675	1 725	-35,5%	80
MONTUSSAT SUPERIEUR	191 903	164 300	-14,4%	60
SOURCE DE LA POURCATIERE-HAUT FREYCHENET	4 866	8 720	79,2%	50
JASSE CAUDE	2 050	1 642	-19,9%	20
CAPTAGE PEYROT	113 420	44 709	-60,6%	40
CAPTAGE DE POUTOU	227	227	0%	20
POUNTET DE LA PEYRE	226	226	0%	20
CAPTAGE RESERVOIR RAMIER	2 908	665	-77,1%	80
FORAGE CHALABRE	170	170	0%	20
CAPTAGE MARTINAT 1	10 130	11 060	9,2%	0
CAPTAGE CAILHOL D'EN BAS	516	0	-100%	20
PRAT D'AMONT	2 212	807	-63,5%	40
CERIES 1 HAUT	116 957	105 439	-9,8%	60
CAPTAGE DE PIGAILLOUS	619	750	21,2%	20
MARROU LASERRE DE MAROU	889	858	-3,5%	20

FIALETTES HERM	90	137	52,2%	0
CERIES 2 BAS	17 751	68 053	283,4%	80
CAPTAGE MARTINAT 3	620	751	21,1%	20
CAPTAGE MARTINAT 2	517	0	-100%	20
FONTAINE DE LABATUT	516	0	-100%	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 206 563</b>	<b>2 212 637</b>	<b>0,3%</b>	<b>60,26</b>

#### 7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
UTE BASSE ARIEGE	444 404	543 592	23,75%	80
SYNDICAT SUD ORIENTAL	24 188	25 279	4,51%	70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	36 738	62 929	71,29%	70
COMMUNE DE RIVEL	1 409	1 501	6,53%	
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	3 747	4 227	12,81%	60
SIE PAYS D'OLMES	4 542	6 317	39,08%	64
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>515 028</b>	<b>650 187</b>	<b>26,24%</b>	<b>71</b>

Source : Relève des compteurs généraux

#### 7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	907 370	915 701	0,9%
Abonnés non domestiques	195 135	178 499	-8,5%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 102 505</b>	<b>1 094 200</b>	<b>-0,8%</b>
VEOLIA AUDE	7 389	6 438	-12,87%
COMMUNE DE PLAVILLA	461	438	-4,99%
UTE PAYS DE FOIX	1 044	1 866	78,74 %
SIE PAYS D'OLMES	426 321	400 834	-5,98%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>435 215</b>	<b>409 576</b>	<b>-5,9%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	22 805	20 574	-9,8%

#### 7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 125 310	1 114 774	-0,9%

#### 7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 653,47 kilomètres au 31/12/2022 (617,5 au 31/12/2021).

7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 590	20 623
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	96,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,6%	99%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,5%	53,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,2	5,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,1	5,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,5%	62,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0953	0,0607
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,31	10,14
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,62	4,75



---

*ASSAINISSEMENT COLLECTIF*

---





## 1 Caractérisation technique du service

### 1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **100 589** habitants au 31/12/2022 (98 673 au 31/12/2021).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

### 1.3 Nombre d'abonnés



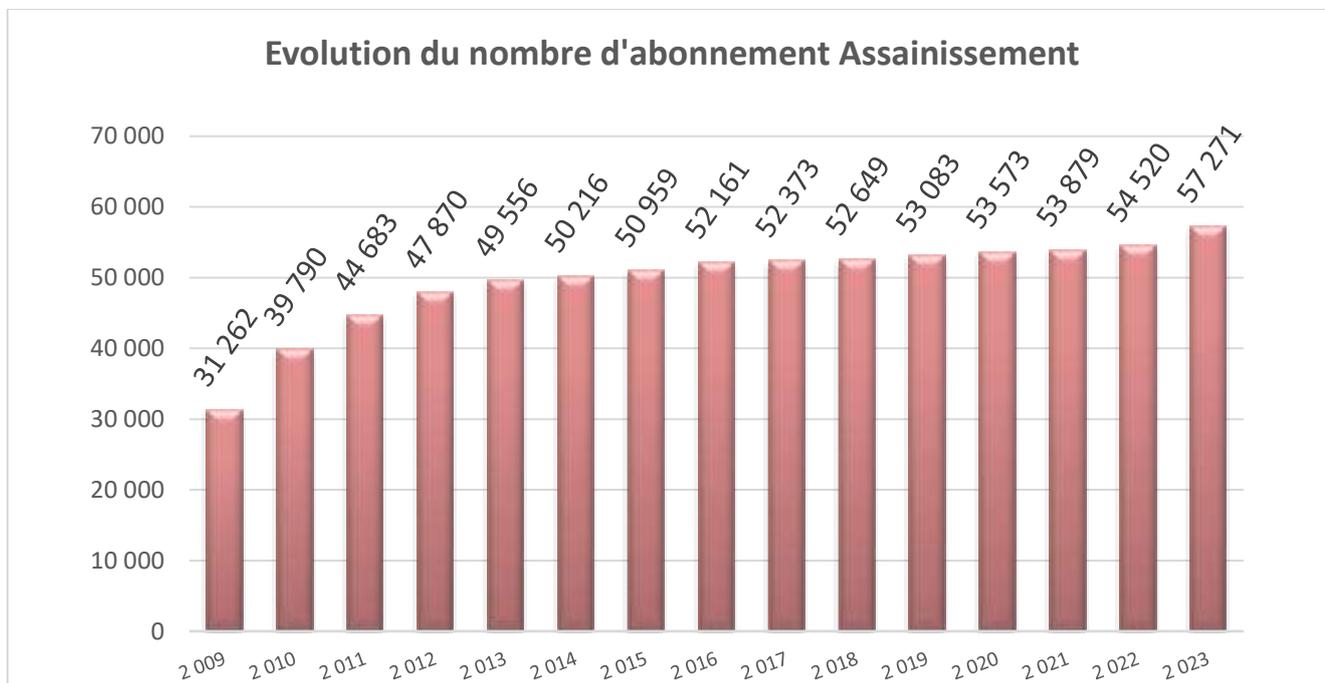
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **55 549** abonnés au 31/12/2022 (54 520 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 96 963.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,77 abonnés/km au 31/12/2022 (56,61 au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2022.



#### 1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	3 433 319	4 262 846
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	658 061	697 754
Total	4 091 380	4 960 600

#### 1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2022 (14 au 31/12/2021).

#### 1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11,19 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 1 002,98 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 1 014,18 km (962,53 km au 31/12/2021).

#### 1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 141 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

#### 1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

##### 1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 1 240,03 tMS en 2022 (1 280,70 tMS en 2021).

##### 1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 1 240,03 tMS en 2022 (1 280,70 tMS en 2021).

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	21,46 €/m <sup>2</sup>	24,69 €/m <sup>2</sup>
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	71 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,52 €/m <sup>3</sup>	1,58 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2 Facture d'eau type (D102.0)

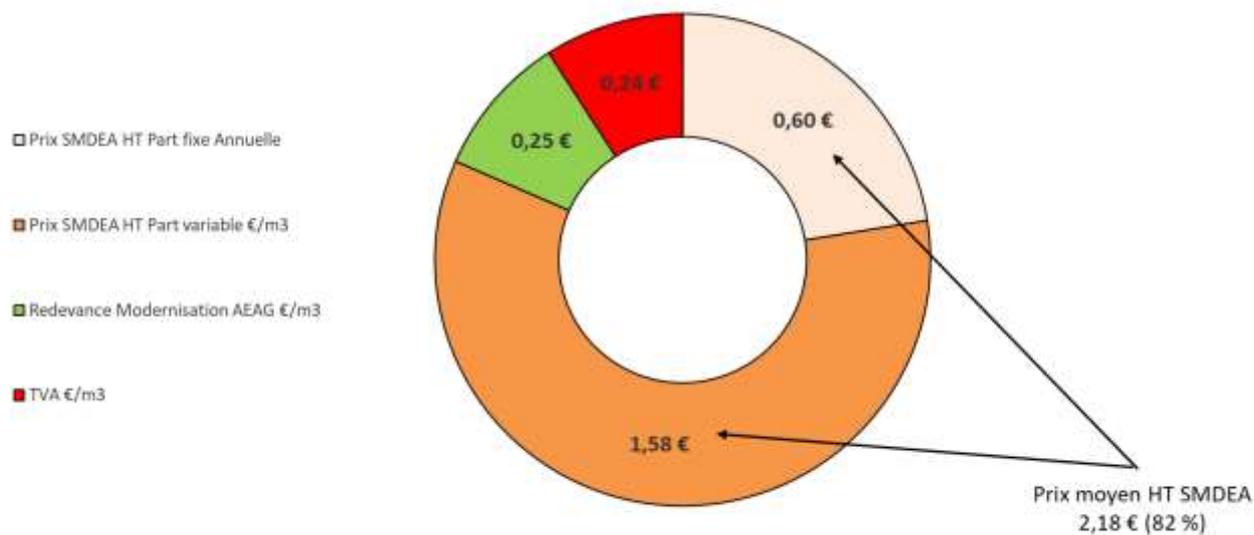


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	71,00	72,00	1,4%
Part proportionnelle	182,40	189,60	4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	253,40	261,60	3,2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	_%
TVA	28,34	29,16	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,34	59,16	1,4%
<b>Total</b>	<b>311,74</b>	<b>320,76</b>	<b>2,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,60</b>	<b>2,67</b>	<b>2,7%</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

### Prix du m<sup>3</sup> assainissement en 2023 2,67 € TTC



## 2.3 Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées	11 159 328,69	<b>11 539 319,09</b>
Redevance modernisation des réseaux	960 185,97	<b>979 879,44</b>
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	<b>12 119 514,66</b>	<b>12 519 198,53</b>
Recettes de raccordement	772 253,22	<b>738 507,66</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	257 679,00	<b>242 155,00</b>
Recettes liées aux travaux	399 492,75	<b>398 120,86</b>
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	612 792,56	<b>704 779,85</b>
Total autres recettes	<b>2 042 217,53</b>	<b>2 083 563,37</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>14 161 732,19</b>	<b>14 602 761,90</b>

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 12 519 198,53 € (12 119 514,66 € au 31/12/2021).

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **57,29%** des 96 963 abonnés potentiels (56,23% pour 2021).

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	76%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	55%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2022 (100 pour 2021).

### 3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **96** (63 en 2021).

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **97** (92 en 2021).

### 3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **18** (94 en 2021).

### 3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 11 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,109 pour 1000 habitants (0,162 en 2021).

### 3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 49 (contre 52 en 2021)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 4,8 par 100 km de réseau (5,4 en 2021).

### 3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,41	2,21	1,71	10,87	9,98
Taux de renouvellement annuel en %	0,04	0,23	0,18	1,13	0,98

Au cours des 5 derniers exercices, 15,47 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,48% (0,32% en 2021).

### 3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 99,8 (98,6 en 2021)

### 3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2021).

### 3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

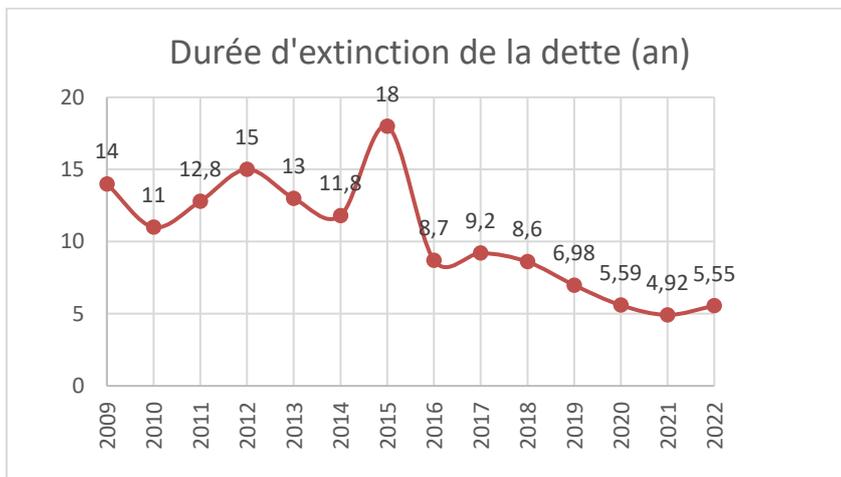


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	27 083 137,60	29 223 036
Epargne brute annuelle en €	5 506 495,08	5 262 836
Durée d'extinction de la dette en années	4,92	5,6

Source : *Compte administratif*



### 3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	3,04	3,27

### 3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 221

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 20212, le taux de réclamations est de 3,98 pour 1000 abonnés (2,19 pour 2021).

## 4 Financement des investissements

### 4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		27 083 137	29 223 036
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 740 896,12	2 703 601,39
	en intérêts	841 855,27	819 091,74

Source : *Compte administratif*

### 4.2 Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 5 295 590,25 € (5 042 578,97 € en 2021).

## 5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

99 428,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0345 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0162 pour 2021).

## 6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	98 673	100 589
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 280,70	1 240,03
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,60	2,67
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,23%	57,29%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	63%	96%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	18%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0162	0,0345
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,162	0,109
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5,4	4,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,32%	0,48%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,6%	99,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,92	5,55
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,04%	3,27%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	2,19	3,98

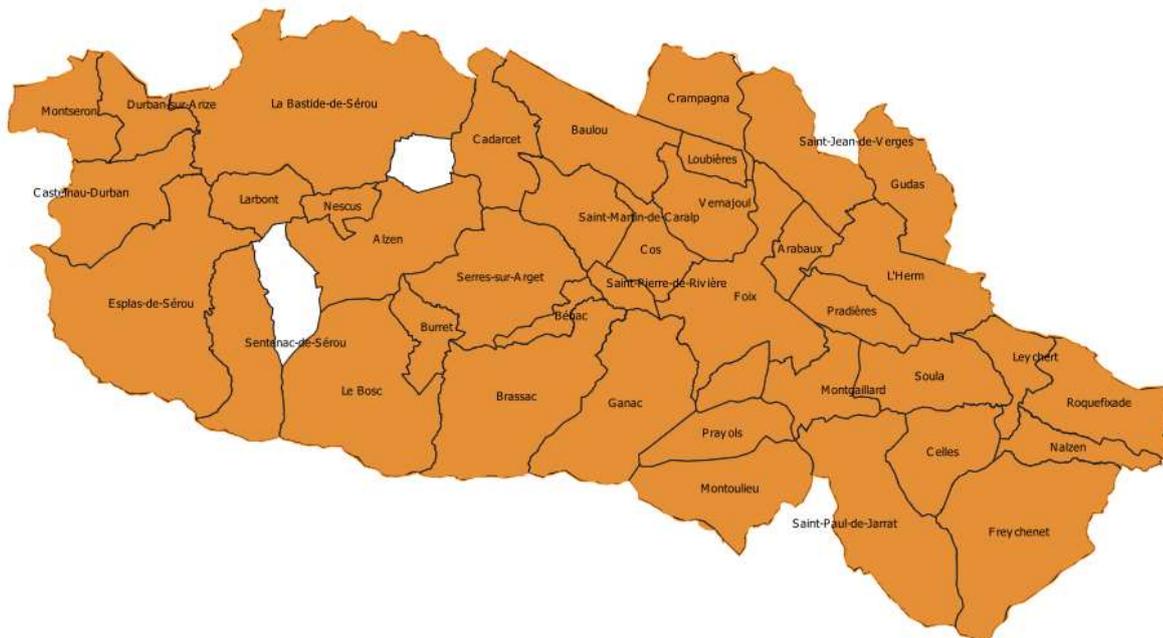


## 7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.1 Pays de Foix



#### 7.1.1 Présentation du territoire desservi



**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénéac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

#### 7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 271** habitants au 31/12/2022 (16 864 au 31/12/2021).

### 7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 635** abonnés au 31/12/2022 (8 954 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,62 abonnés/km au 31/12/2022. (51,86 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,88 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2022 (**2** au 31/12/2021).

### 7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2,04** km de réseau unitaire hors branchements,
- **174,35** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **176,39** km (**172,67** km au 31/12/2021).

### 7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **15** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 864	17 271
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	311,6	294,9
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	32%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	15%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0047	0,0086
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,119	0,058
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5,2	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,71%	0,98%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6,59	4,46



## 7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.

 Adhérents Assainissement

 Non Adhérents



### 7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Massabrac, Montaut, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

### 7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 283** habitants au 31/12/2022 (10 551 au 31/12/2021).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

### 7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 259** abonnés au 31/12/2022 (6 202 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 55,65 abonnés/km au 31/12/2022. (55,63 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,7 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2022 (**2** au 31/12/2021).

### 7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,61** km de réseau unitaire hors branchements,
- **111,87** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **112,48** km (**111,48** km au 31/12/2021).

### 7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 551	11 283
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	76,4	84,3
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	51,35%	51,83%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	82%	53%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0111	0,0069
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,095	0,089
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9	8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05%	0,23%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	93,9%	97,3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,64	3,99



### 7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



#### 7.3.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bédailhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdun, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Orniac-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdun, Vicdessos

#### 7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 17 710 habitants au 31/12/2022 (17 395 au 31/12/2021).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 711 abonnés au 31/12/2022 (9 609 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,34 abonnés/km) au 31/12/2022. (51,09 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,81 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 7.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2022 (2 au 31/12/2021).

### 7.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,77 km de réseau unitaire hors branchements,
- 189,15 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 192,92 km (188,09 km au 31/12/2021).

### 7.3.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 33 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 7.3.6 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 395	17 710
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	130,9	142,4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	55,69%	56,28%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98%	95%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	82%	19%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0188	0,0082
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,23	0,169
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8,5	7,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,37%	0,61%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,08	4,74



#### 7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.

 Adhérents Assainissement       Non Adhérents



##### 7.4.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argentin, Arrou, Audressein, Aulus-les-Bains, Bordes-Uchentein, Castillon-en-Couserans, Couffens, Ercé, Oust, Seix, Ustou

#### 7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 762** habitants au 31/12/2022 (2 811 au 31/12/2021).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

#### 7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 633** abonnés au 31/12/2022 (1 730 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,51 abonnés/km au 31/12/2022. (50,07 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,69 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,62 habitants/abonné au 31/12/2021).

#### 7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2022 (**0** au 31/12/2021).

#### 7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,72** km de réseau unitaire hors branchements,
- **34,39** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **35,11** km (**34,55** km au 31/12/2021).

#### 7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **10** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

#### 7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 811	2 762
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,3	12,4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	18,36%	17,33%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	89%	86%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	33%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,0006
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,356	0,362
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0,17%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	90,9%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,62	8,57



## 7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.5.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Escosse, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlarret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Teilhet, Tourtrol, Unzent, Vals, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage

### 7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **31 432** habitants au 31/12/2022 (31 251 au 31/12/2021).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

### 7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 801** abonnés au 31/12/2022 (16 704 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 643.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,95 abonnés/km au 31/12/2022. (69 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,87 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2022 (**4** au 31/12/2021).

### 7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,34** km de réseau unitaire hors branchements,
- **279,93** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **280,27** km (**242,09** km au 31/12/2021).

### 7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **25** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 251	31 432
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	718,3	507,8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	70,65%	71,06%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	40%	91%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	12%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,019	0,0506
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,096	0,127
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0,4	4,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,39%	0,56%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,96	2,5



## 7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



### 7.6.1 Présentation du territoire desservi

**Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Bélesta, Carcanières, Dreuilhe, Dun, Fougax-et-Barrineuf, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lérans, Manes, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Péréille, Quérigut, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Quentin-la-Tour, Tabre, Villeneuve-d'Olmes, Vira

### 7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 131** habitants au 31/12/2022 (19 801 au 31/12/2021).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

### 7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 510** abonnés au 31/12/2022 (11 321 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 53,04 abonnés/km au 31/12/2022. (52,99 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,75 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,75 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2022 (**4** au 31/12/2021).

### 7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,71** km de réseau unitaire hors branchements,
- **213,3** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **217,01** km (**213,65** km au 31/12/2021).

### 7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### 7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 801	20 131
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	221,7	198,3
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	59,31%	60,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	90%	5%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0183	0,0102
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,253	0,05
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	7,5	2,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,09%	0,11%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94,8%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	1,24	4,43



---

*ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF*

---





# 1 Caractérisation technique du service

## 1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

## 1.2 Territoire desservi

Aigues-Juntes, Aigues-Vives, Albiès, Aleu, Alliat, Allières, Alzen, Appy, Arabaux, Argein, Arignac, Arnave, Arrout, Artigat, Artigues, Artix, Arvigna, Ascou, Audressein, Augirein, Aulos-Sinsat, Aulus-les-Bains, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Balacet, Balaguères, Baulou, Belloc, Benagues, Besset, Bestiac, Biert, Bompas, Bonac-Irazein, Bonnac, Bordes-Uchentein, Bouan, Boussenac, Brassac, Brie, Burret, Buzan, Bédéilhac-et-Aynat, Bélesta, Bénac, Bénaix, Bézac, Cadarcet, Calzan, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Canté, Carcanières, Carla-Bayle, Carla-de-Roquefort, Castagnac, Castelnau-Durban, Castex, Castillon-en-Couserans, Castéras, Caussou, Caychax, Cazals-des-Baylès, Cazaux, Cazenave-Serres-et-Allens, Celles, Château-Verdun, Cos, Couflens, Coussa, Coutens, Crampagna, Dalou, Daumazan-sur-Arize, Dreuilhe, Dun, Durban-sur-Arize, Durfort, Ercé, Esclagne, Escosse, Escouloubre, Esplas, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Fornex, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Gabre, Galey, Ganac, Garanou, Gaudiès, Gensac-sur-Garonne, Gestières, Gourbit, Gouzens, Gudas, Génat, Ignaux, Ihat, Illartain, Illier-et-Laramade, Justiniac, L' Aiguillon, L' Herm, L' Hospitalet-près-l'Andorre, La Bastide-de-Besplas, La Bastide-de-Bousignac, La Bastide-de-Lordat, La Bastide-de-Sérou, La Bastide-du-Salat, La Tour-du-Crieu, Labatut, Lacaugne, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Lapeyrère, Lapège, Larbont, Larcac, Laroque-d'Olmes, Lassur, Latour, Latrape, Lavelanet, Le Bosc, Le Carlat, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Pla, Le Plan, Le Puch, Le Vernet, Lercoul, Les Bordes-sur-Arize, Les Cabannes, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lesparrou, Leychert, Lieurac, Limbrassac, Lissac, Lordat, Loubaut, Loubens, Loubières, Ludiès, Luzenac, Lérant, Lézat-sur-Lèze, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Massabrac, Mazères, Mercus-Garrabet, Miglos, Mijanès, Mirepoix, Monesple, Montaillou, Montaut, Montaut, Montbel, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montferrier, Montgaillard, Montgazin, Montoulieu, Montseron, Montségur, Montégut-Plantaurel, Moulin-Neuf, Méras, Mérens-les-Vals, Nalzen, Nescus, Niaux, Orgeix, Orgibet, Orlu, Ornodac-Ussat-les-Bains, Orus, Oust, Pailhès, Pamiers, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Pradettes, Pradières, Prayols, Péréille, Quié, Quérigut, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Raissac, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Roquefixade, Roquefort-les-Cascades, Roumengoux, Rouze, Régat, Sabarat, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Christaud, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournegeat, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Lary, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Michel, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Saint-Quentin-la-Tour, Saint-Quirc, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Victor-Rouzaud, Saint-Ybars, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Salsein, Saurat, Sautel, Saverdun, Savignac-les-Ormeaux, Seix, Senconac, Sentenac-d'Oust, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Sieuras, Siguer, Sor, Sorgeat, Soula, Soulan, Surba, Suzan, Ségura, Tabre, Tarascon-sur-Ariège, Teilhet, Thouars-sur-Arize, Tignac, Tourtrol, Troye-d'Ariège, Trémoulet, Unac, Unzent, Urs, Ussat, Ustou, Val-de-Sos, Vals, Varilhès, Vaychis, Ventenac, Verdun, Vernajoul, Vernaux, Verniolle, Villeneuve, Villeneuve-d'Olmes, Villeneuve-du-Latou, Villeneuve-du-Paréage, Vira, Viviers, Vèbre.

## 1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **65 913** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 163 499.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 40,31 % au 31/12/2022. (39,32 % au 31/12/2021).

## 1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 120 (120 en 2021).

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	230 €HT	236 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	96 €HT	100 €HT
<b>Compétences facultatives</b>		
Forfait vidange de fosse	182 €HT	187 €HT
Forfait vidange de graisse	123 €HT de forfait transport + 56 €HT le m3	127 €HT de forfait transport + 58 €HT le m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs 2023
- Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs 2022

- Recettes

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	263 716,00		263 716,00	298 842,94		298 842,94
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne						

Source : *Compte administratif*

### 3 Indicateurs de performance

#### 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	7 760	8 139
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	22 485	24 150
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	34,5	33,7